



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 15
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 8
Objet : Approbation du
compte de gestion 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELLOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.

Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 090-219000171-20230411-08_2023-DE

En vertu de l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice antérieur établi par le trésorier de la Collectivité.

Monsieur Le Maire présente les résultats de l'exercice du compte de gestion, avec un déficit de 32 515.96 € en investissement et un excédent de 225 198.34 € en fonctionnement, soit **un résultat de l'exercice excédentaire de 192 682.38 €.**

Au résultat de l'exercice 2022, il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice précédent (présentant un excédent de 328 144.36 € en fonctionnement et un déficit de 106 129.14 € en investissement), soit un résultat de clôture présentant :

- un excédent de 553 342.70 € en fonctionnement,
- un déficit de 138 645.10 € en investissement,

Aboutissant à **un solde de clôture de l'exercice 2022 de 414 697.60 €.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'adopter le compte de gestion 2022 ci-après annexé, ce dernier n'appelant ni observations, ni réserves sur les résultats de l'année.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

Le Maire,
Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-08_2023-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022

75000 - BOURGNE -

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 203 471,14	1 973 791,36	3 177 262,50
Titres de recette émis (b)	575 451,58	1 753 958,09	2 329 409,67
Réductions de titres (c)		74 788,52	74 788,52
Recettes nettes (d = b - c)	575 451,58	1 679 169,57	2 254 621,15
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 203 471,14	1 973 791,36	3 177 262,50
Mandats émis (f)	607 967,55	1 455 006,63	2 062 974,18
Annulations de mandats (g)	0,01	1 035,40	1 035,41
Depenses nettes (h = f - g)	607 967,54	1 453 971,23	2 061 938,77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	32 515,96	225 198,34	192 622,36
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-08_2023-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

75000 - BOURGNE -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERTS OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-106 129,14		-32 515,96		-138 645,10
Fonctionnement	520 465,50	192 321,14	225 196,34		553 342,70
TOTAL I	414 336,36	192 321,14	192 682,38		414 697,60
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	414 336,36	192 321,14	192 682,38		414 697,60

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-08_2023-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : **19**
présents : **12**
Votants : **14**
Absents : **7**
Exclus : **00**

Date de
convocation :
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 9
Objet : Approbation du
compte administratif
2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.

Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-09_2023-DE

Le Code Général des collectivités territoriales, en son article L. 1612-12, détermine les conditions de l'arrêté des comptes de la collectivité.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Geneviève SANGLARD, régulièrement élue en son sein, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Baptiste GUARDIA, Maire.

Le Maire quitte la salle du conseil et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le Maire n'ayant pas pris part au vote, de :

1° Lui donner acte de la représentation du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Total dépenses	1 973 791,36 €	1 453 971,23 €	
Total recettes	1 973 791,36 €	1 679 169,57 €	
Excédent		225 198,34 €	
Déficit			
SECTION D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Total dépenses	1 203 471,14 €	607 967,54 €	180 638,00 €
Total recettes	1 203 471,14 €	575 451,58 €	181 582,00 €
Excédent			
Déficit		32 515,96 €	
TOTAL GENERAL	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Total dépenses	3 177 262,50 €	2 061 938,77 €	180 638,00 €
Total recettes	3 177 262,50 €	2 254 621,15 €	181 582,00 €
Excédent		192 682,38 €	944,00 €
Déficit			
Résultat de clôture en fonctionnement		553 342,70 €	
Résultat de clôture en investissement		- 138 645,10 €	
SOLDE DE CLOTURE		414 697,60 €	

2° Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.


Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

Le Maire,
Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-09_2023-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 15
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 10
Objet : Affectation du
résultat 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELLOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.

Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Considérant que le besoin de financement de l'année 2022 est de 137 701.10€ et qu'il est nécessaire de faire une réserve pour financer un projet d'investissement qui s'étalera sur 2023 et 2024 de 197 000 € ;
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2022 cumulé avec le résultat antérieur reporté de **553 342.70 €**, issu du compte administratif 2022, comme suit :

- Réserve d'investissement (article 1068) :
334 701.10 €
- Excédent antérieur reporté en fonctionnement (article 002) :
218 641.60 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-10_2023-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,
à l'unanimité :**

- **D'adopter cette affectation.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

**Le Maire,
Baptiste GUARDIA**



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 090-219000171-20230411-10_2023-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 15
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 11
Objet : Vote des taux des
contributions directes
locales 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.

Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-11_2023-DE



Monsieur le Maire expose en premier lieu la dynamique positive impactant les bases d'imposition cette année qui, à l'issue de la revalorisation forfaitaire et physique, se traduit par une augmentation de 6.9 % pour le patrimoine bâti et 7.9 % pour le non bâti par rapport aux bases réelles 2022.

Après avoir rappelé le contenu du nouveau schéma de financement des Collectivités territoriales entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, et la décision prise par la municipalité en 2022, d'une augmentation annuelle minimale de 2 % des taux d'imposition,

Considérant le contexte des finances locales en général, le niveau de l'épargne brute de la Collectivité et l'importance de garantir des ressources propres et

pérennes, ayant fait l'objet de présentations détaillées dans les instances de travail préalables,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de retenir une augmentation pour l'année 2023 d'environ 2 % des taux actuels, à l'exception de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à maintenir au taux actuel de 37.17 %, compte tenu du taux moyen de la strate au niveau régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De fixer les taux d'imposition des contributions directes locales comme ci-dessous détaillés, pour 2023 :**

. Taxe foncière sur les propriétés bâties**24.69 %**
. Taxe foncière sur les propriétés non bâties**37.17 %**
. Taxe d'habitation **7.55 %**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

Le Maire,
Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 090-219000171-20230411-11_2023-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : **19**
présents : **12**
Votants : **15**
Absents : **7**
Exclus : **00**

Date de
convocation :
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 12
Objet : Approbation du
Budget primitif 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.

Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 090-219000171-20230411-12_2023-DE

Après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire du budget primitif 2023 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement et obtenu les précisions attendues sur plusieurs articles composant ces chapitres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'adopter le budget primitif 2023 qui repose sur l'équilibre suivant :**

EN FONCTIONNEMENT

. Dépenses 1 948 530.60 €
. Recettes 1 948 530.60 €

ET EN SUREQUILIBRE :

EN INVESTISSEMENT

. Dépenses 746 959.10 €
. Recettes 943 959.10 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

Le Maire,
Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-12_2023-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 15
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 13
Objet : Vote des
subventions annuelles
aux associations 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.

Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Sur proposition des membres de la commission Animation du village et vie associative et après validation par la municipalité du 4 avril 2023,

Monsieur le Maire propose pour l'année 2023 d'attribuer aux associations les montants de subventions figurant au tableau présenté pour un montant total de **8 750 euros**.

Les règles de versement suivantes sont fixées :

- pour les subventions d'un montant inférieur ou égal à 1 000 € : versement en une seule fois en juin, sous réserve que l'activité de l'association au titre de

laquelle l'aide intervient soit réelle et effective au cours de l'année ;

- pour les subventions d'un montant supérieur à 1 000 € : versement en 2 fois, pour moitié en juin et l'autre moitié en octobre, sous réserve de la présentation d'un bilan d'activités au 30 septembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :


- **D'approuver le tableau d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2023 ci-après annexé.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

Le Maire,
Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-13_2023-DE

SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS 2023

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	OBJET DE L'ASSOCIATION	MONTANT (en €)	REGLES DE VERSEMENT
FOOTBALL CLUB DE BOUROGNE	Club sportif adultes et enfants	4 000	En 2 fois juin/octobre
BARAKA LAO	Association de soutien au Burkina Faso	2 000	En 2 fois juin/octobre
LES GALOPINS	Association de promotion du bien-être des enfants bourignais, à travers l'organisation de manifestations variées	800	En 1 fois en juin
UNE ROSE UN ESPOIR	Association de lutte contre le cancer	100	En 1 fois en juin
L'ARCHE DE MALLO	Lutte contre la prolifération des chats	1 000	En 1 fois en juin
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE LUCIE AUBRAC DE MORVILLARS	Association de promotion du cadre de vie des collégiens	100	En 1 fois en juin
LE SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE BOUROGNE	Association en mémoire des morts pour la France	300	En 1 fois en juin
COLLECTIF RESISTANCE DEPORTATION 90	Association organisant des manifestations sur le thème de la résistance (concours, expositions)	100	En 1 fois en juin
JEUNES SAPEURS POMPIERS DES TOURELLES	Association d'entraide des Jeunes Sapeurs-pompiers	300	En 1 fois en juin
ENFANTS DE REVES ET D'ESPOIR	Association de soutien des enfants handicapés du canton de Châteinois les Forges	50	En 1 fois en juin
	TOTAL	8 750	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 090-219000171-20230411-13_2023-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 15
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 14
Objet : Mise à disposition
d'un Conseiller en
énergie partagé pour la
réalisation d'une étude
énergétique

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.

Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Monsieur le Maire explique que TDE 90 réalise gratuitement des pré-diagnostic énergétiques en vue d'obtenir un état des lieux des consommations et des dépenses énergétiques des bâtiments et de l'éclairage publics pour les communes du Territoire de Belfort de moins de 10 000 habitants.

Afin de compléter cette mission de pré-diagnostic énergétiques, TDE 90 propose également une mission d'analyse énergétique du patrimoine payante.

Cette mission est proposée dans le cadre d'une mise à disposition d'un conseiller en énergie partagé

matérialisée par une convention signée entre TDE 90 et la commune.

La mise à disposition de services procède en l'espèce d'une démarche de coopération intercommunale, guidée par la solidarité territoriale, se traduisant par une péréquation financière dans l'établissement des tarifs des services, et une facturation générale en dessous du coût de revient effectif du service en cause pour les petites communes.

Cette mise à disposition est possible sur le fondement de :

- L'article 7.2.6 des statuts du syndicat qui précise que TDE 90 peut réaliser des études et mettre en œuvre *toutes études et actions en faveur de la maîtrise de l'énergie, des économies d'énergies et du climat, visant à :*
 - *L'amélioration de la performance énergétique ;*
 - *La mutualisation des économies d'énergies réalisés par ses membres ;*
 - *Les études et mise en œuvre d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie ;*
 - *Fournir des conseils énergétiques dans le domaine des énergies (tarification, choix des matériels et d'équipements) ou dans le domaine de la maîtrise de la demande d'énergie ;*
 - *La lutte contre les changements climatiques ;*
 - *La maîtrise d'ouvrage d'installations de production d'électricité de proximité utilisant les énergies renouvelables et l'exploitation de ces installations dans les conditions fixées par les articles L2224-32 et L2224-33 du CGCT*

- L'article L5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel « ...Des conventions qui ont pour objet la réalisation de prestations de services peuvent être conclues entre les départements, la métropole de Lyon, les régions, leurs établissements publics, leurs groupements et les syndicats mixtes... »

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-14_2023-DE

- Les articles 8.1 et 8.2 des statuts du syndicat autorisant les prestations de services et la mise à disposition des services du syndicat par convention ;
- La délibération du comité syndical du 23 septembre 2020 fixant le coût de cette prestation.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa prise d'effet et concerne les actions suivantes à conduire sur le patrimoine communal :

- **Le pré-diagnostic énergétique** portant sur les trois dernières années comprenant un inventaire du patrimoine énergétique et son classement.
- **Le bilan énergétique détaillé** portant sur les trois dernières années, comprenant l'analyse du patrimoine et des problématiques énergétiques spécifiques, des propositions d'actions destinées à diminuer la facture énergétique.
- **Le suivi et l'accompagnement** dans la mise en œuvre du plan d'actions d'améliorations préconisé.
- **Le conseil, l'animation et la sensibilisation** aux élus et aux services de la commune en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

En échange de la réalisation du bilan énergétique de base et du suivi sur 3 ans, la commune s'engage à verser à TDE 90 une somme de 1 € par habitant et par an (communes de + de 2 000 habitants) / de 0.30 € par habitant et par an (communes de – de 2 000 habitants).

L'adhésion de la collectivité est matérialisée par une convention de mise à disposition (modèle ci-joint).

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport du Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1) d'approuver la mise à disposition d'un CEP à la commune par TDE 90,
- 2) d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

3) d'autoriser le Maire à régler le coût de cette mise à disposition à TDE 90.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

Le Maire,
Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-14_2023-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 15
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 15
Objet : Programme des
travaux sylvicoles pour
l'année 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAÏMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.

Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN	Geneviève SANGLARD
Laurence LAHEURTE	Robert CORTI
Joëlle MALNATI	Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-15_2023-DE

Dans le cadre de la gestion durable de la forêt communale et des préconisations émises par l'ONF, Madame l'Adjointe en charge du développement durable et de la forêt expose qu'il y a lieu d'opérer en 2023 des travaux sylvicoles :

- en investissement, concernant les parcelles 11.j et 23.ii ;
- en fonctionnement, pour la maintenance des parcelles 17 et 18.

L'ONF agence territoriale Nord Franche Comté propose un devis pour l'exécution de ces travaux qui s'élève à un total de 14 911.80 € HT, soit 16 402.98 € TTC, répartis comme suit :

- 13 074.80 € HT, soit 14 382.28 € TTC (TVA à 10%), en investissement ;
- 1 837 € HT, soit 2 020.70 € TTC, en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De valider la prestation et le devis proposés par l'ONF pour un montant total de 16 402.98 € TTC,**
- **De prévoir les crédits nécessaires au budget 2023.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

Le Maire,
Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-15_2023-DE





Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 15
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 16
Objet : Projet de
réhabilitation du
presbytère de Bourogne
et conclusion d'un bail
emphytéotique avec
Territoire Habitat

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.


Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-16_2023-DE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a sollicité Territoire Habitat pour étudier les possibilités de créer des logements locatifs dans l'ancien presbytère situé rue des écoles sur le terrain cadastré AB N° 122, d'une contenance de 739 m².

Une étude de faisabilité a été conduite par l'architecte missionné par le bailleur social, confirmant la possibilité de réaliser 6 logements, comprenant deux F2 et quatre F3, pour une surface totale aménageable de 430 m² environ.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera portée par Territoire Habitat qui financera intégralement les

investissements pour un montant de travaux estimatif actuel de 828 137 € TTC.

La réalisation de l'opération implique la mise à disposition du terrain communal en vue de l'exploitation par Territoire Habitat sur une longue durée, sous la forme d'un bail emphytéotique de 60 ans à établir par acte notarié, les frais étant à la charge du bailleur social.

Après la réhabilitation du bâtiment, Territoire Habitat assumera l'ensemble des charges de fonctionnement liées à la maintenance et l'entretien de l'immeuble et de ses abords.

Cette opération permettant la valorisation du patrimoine communal sans coûts associés, avec la perspective d'accueillir de nouveaux habitants et dans le respect des objectifs environnementaux actuels de réhabilitation de l'habitat existant, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter la mise à bail de ce bâtiment communal au profit du bailleur social.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- dépôt de la demande de Permis de construire : juillet/août 2023,
- travaux : décembre 2023 à octobre 2024.

Une solution sera étudiée pour que le transfert des charges courantes du bâtiment (énergie, eau) soit effectué au profit du bailleur à la date d'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 14 voix pour et 1 abstention :

- **D'accepter le principe d'une mise à disposition du terrain communal sous la forme d'un bail emphytéotique de 60 ans, sachant que l'autorisation de signature du contrat définitif devra faire l'objet d'une délibération subséquente,**

- D'autoriser Territoire Habitat à réaliser dès à présent l'ensemble des études nécessaires à l'élaboration du dossier de permis de construire, puis à déposer la demande en mairie.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

Le Maire,
Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-16_2023-DE





Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 15
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 17
Objet : Validation du
Document Unique
d'Evaluation des Risques
Professionnels (DUERP)
et du plan d'actions de la
Commune

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELLOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.

Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant l'accompagnement du Centre de de gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 février 2023,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a sollicité les services du Centre de Gestion du Territoire de Belfort.

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Le document unique sera consultable par voie dématérialisée et/ou matérialisée auprès de l'agent en charge des ressources humaines de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération,**

- D'approuver l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

Le Maire,
Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE

Commune
de Bourogne

2022

Document unique

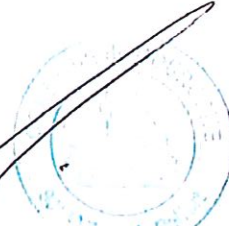
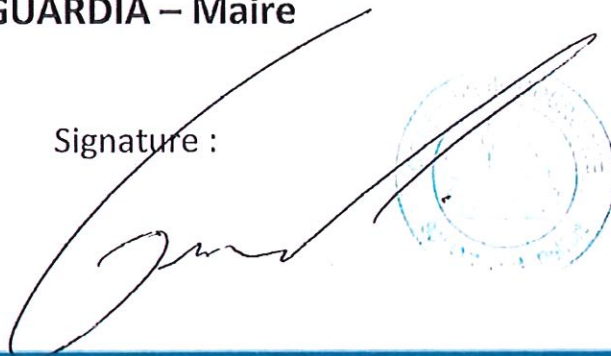
Evaluation des risques professionnels

Document établi conformément au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001

Monsieur Baptiste GUARDIA – Maire

Date : 20/01/2023

Signature :



Introduction

L'évaluation à priori des risques professionnels constitue un moyen essentiel de préserver la santé et la sécurité des agents dans le cadre d'une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Cette évaluation consiste à identifier et classer les risques de chaque unité de travail, dans le but de mettre en place des actions de prévention pertinentes, cohérentes et adaptées.

Les résultats de cette évaluation sont transcrits dans le présent document unique.

1 - La collectivité

Les services :

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE

Services	Nombre d'agents
Administratif	5
Technique	5
Restauration scolaire	1
Scolaire / Périscolaire	4
Médiathèque	2
Club ados	1

2 - Les unités de travail

La notion d'unité de travail peut correspondre à diverses organisations du travail (postes de travail, situations de travail, services, etc.). Chaque unité regroupe des agents exposés à des risques similaires ou qui rencontrent des conditions homogènes d'expositions aux risques. Il a été retenu un découpage de la commune de Bourogne

Unité	Désignation	Sous-unité / Fiche
Unité 1	Administratif	Accueil
		Administration générale
Unité 2	Technique	Espaces verts
		Voirie
		Batiment / Atelier / Direction
Unité 3	Restauration scolaire	Restauration scolaire
Unité 4	Scolaire / Périscolaire	ATSEM
		Animation / Periscolaire
		Club Ados
		Centre de loisirs
Unité 5	Médiathèque	Médiathèque

3 - L'évaluation des risques

L'évaluation des risques est basée sur la fréquence d'occurrence de la défaillance envisagée et sur la gravité potentielle du dommage. Un critère de pondération est également affecté au risque selon les mesures de protection et prévention mises en œuvre.

Ainsi le risque va être mesuré selon la formule :

$$R = F \times G \times M$$

Les notes affectées à la fréquence, la gravité et la maîtrise du risque sont estimées en fonction des conditions rencontrées le jour de l'évaluation.

4 - La mise à jour annuelle

Au niveau de chacune des fiches, sont précisés une date d'émission et un numéro de révision qui facilitera le travail de gestion documentaire.

La révision du document unique est réalisée par l'assistant de prévention, tous les ans et à chaque modification notable des conditions de travail.

5 - Plan d'action

Le programme de prévention tiendra compte de la hiérarchisation des risques en donnant la priorité aux risques les plus importants.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



LISTE DES RISQUES

- 1 - Risque de chute de plain-pied
- 2 - Risque de chute de hauteur
- 3 - Risque lié à la manutention manuelle
- 4 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets
- 5 - Risque lié aux machines et outils
- 6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins
- 7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses
- 8 - Risque électrique
- 9 - Risque d'incendie, d'explosion
- 10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail
- 11 - Risque lié au bruit
- 12 - Risque lié à l'ambiance thermique
- 13 - Risque lié au travail sur écran
- 14 - Risque lié à l'éclairage
- 15 - Risque lié à l'hygiène au travail
- 16 - Risque lié au public et aux usagers
- 17 - Risque lié à l'organisation du travail
- 18 - Risque lié à l'intervention d'entreprises extérieures
- 19 - Risque lié aux vibrations
- 20 - Risque lié aux rayonnements
- 21 - Risque lié à l'environnement aquatique
- 22 - Risque lié à la manutention mécanique
- 23 - Risque lié à l'ambiance chimique
- 24 - Risque lié aux agents biologiques
- 25 - Risque lié aux animaux
- 26 - Risque lié aux conditions climatiques
- 27 - Risque lié au travail isolé
- 28 - Risque psychosociaux

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



METHODE DE QUANTIFICATION

Fréquence		Gravité	
1	1 fois par mois (très rarement)	1	Incident sans conséquence sur la personne
2	1 fois par semaine	2	Blessures légères
3	Plusieurs fois par semaine	5	Blessures lourdes
4	1 fois par jour	10	Blessures définitives
5	Plusieurs fois par jour (très fréquent)	12	Décès

Moyen de prévention en place:

Maitrise du risque: moyen de prévention

0.10	Les 3 types de moyens de prévention sont en place
0.25	Parmi les 3 types de moyens de prévention, seulement 2 sont en place
0.50	Seulement un des 3 types de moyens de prévention est en place
1	Le risque n'est pas maîtrisé: pas de moyens de prévention

Organisationnel: ressources utilisées pour l'organisation de la prévention (procédures, mode de travail, signalisation, balisage, alternance des tâches, pause courte et régulière, plan de formation, polyvalence...)

Technique: moyens matériels (aménagement de poste, achat de nouvelle machine, organe de sécurité, EPC...)

Humain: équipement de protection pour l'agent, information, formation (EPI, formation, information, consigne, suivi médical...)

Risque	
Risque = Fréquence x Gravité x Maitrise	
de 0.20 à 6	Risque faible
de 7 à 11	Risque moyen
De 12 à 19	Risque à prendre en considération
De 20 à 60	Risque important pour lequel des mesures doivent être engagées



Évaluation des risques professionnels

ADMINISTRATIF

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés: **5**

MIS A JOUR: LE: 04/04/2022
 VERSION: 1.0
 PAR: Sandrine SIMARD

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Toutes les activités	Toutes les activités	8 - Risque électrique	Les agents utilisent divers matériels reliés à l'électricité : ordinateur, imprimante, lampe, etc. Les équipements et le matériel électrique sont en bon état visuel toutefois la collectivité n'a pas été en mesure de présenter le rapport du contrôle électrique réglementaire obligatoire.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives		Matériel en bon état visuel		0.5	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les activités	9 - Risque d'incendie, d'explosion	Les locaux disposent d'issues de secours balisées et d'extincteurs. Le contrôle réglementaire est suivi.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives		Contrôle réglementaire à jour		0.5	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les activités	28 - Risque psychosociaux	La charge de travail et la charge mentale de l'ensemble des agents sont élevés. Le questionnaire KARASEK a montré que le personnel était actif ou tendu. Un système de récupération sur validation du responsable supérieur direct, de la DSS et du Maire est en place en cas de dépassement d'heures.	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque à prendre en considération
Toutes les activités	Toutes les activités	1 - Risque de chute de plain-pied	Les agents se déplacent dans les locaux d'un niveau à "autre via les escaliers.	1 fois par semaine	Blessures lourdes		Rampes, bandes antidérapantes		0.5	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les activités	11 - Risque lié au bruit	Les locaux de travail sont peu bruyants. Les sources de bruit proviennent du copieur ou des appels téléphoniques.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Toutes les activités	Accueil de public	16 - Risque lié au public et aux usagers	Les agents accueillent du public de manière libre aux horaires d'ouverture ou sur rendez-vous. Ils peuvent être confrontés à des personnes mécontentes voire à des personnes agressives. Il n'y a pas de possibilité de fuir lorsqu'on est derrière la borne d'accueil.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives		Bouton d'alerte relié à la société de surveillance		0.5	Risque faible

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Évaluation des risques professionnels

MIS A JOUR LE: 04/04/2022
VERSION: 1.0
PAR: Sandrine SIMARD

Unité de travail:

ADMINISTRATIF

Nombre d'agents concernés: 5

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Tâches administratives	<u>Travail sur écran:</u> Tous les agents réalisent des tâches sur poste informatique. Le travail sur écran représente quasiment 100% du temps de travail.	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	La posture statique imposée par ce type de tâche peut être à l'origine de douleurs et de blessures au niveau du dos, des épaules ou des membres supérieurs. A long terme, cette exposition peut conduire à des troubles musculosquelettiques (maladies professionnelles). <u>Constats:</u> - écran placé trop loin (compatibilité) - travail sur deux écrans de dimensions différentes et mal orientés (compatibilité/ressources humaines) - l'écran est trop bas, le clavier et la souris trop éloignés (accueil)	Plusieurs fois par jour (très fréquent)	Blessures lourdes	Réglage des sièges adaptés aux agents	Sièges en bon état Formation ergonomie réalisée par plusieurs agents		0.25	Risque moyen
Tâches administratives	<u>Travail sur écran:</u> Tous les agents réalisent des tâches sur poste informatique. Le travail sur écran représente quasiment 100% du temps de travail.	14 - Risque lié à l'éclairage	Des sources lumineuses dans le champ de vision, des reflets sur l'écran du poste informatique ou une ambiance lumineuse insuffisante peuvent être à l'origine de troubles de la vision, de maux de têtes, de douleurs au niveau des épaules et du cou... <u>Constats:</u> - les bureaux sont lumineux mais nécessitent une lumière artificielle en fin de journée - il n'y a pas de reflet dans les écrans	1 fois par jour	Blessures lourdes		Stores réglables Lampes d'appoint dans les bureaux		0.5	Risque moyen
Tâches administratives	<u>Travail sur écran:</u> Tous les agents réalisent des tâches sur poste informatique. Le travail sur écran représente quasiment 100% du temps de travail.	12 - Risque lié à l'ambiance thermique	Selon l'emplacement des bureaux, la température est variable. Les bureaux au rez-de-chaussée sont tempérés en été mais plus difficiles à chauffer en hiver. Ceux de l'étage sont chauds en été et faciles à chauffer l'hiver.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères		Radiateurs pour tous les bureaux et clim mobile pour un seul bureau		0.5	Risque faible
Déplacement à l'extérieur	Déplacement à l'extérieur des locaux ou de la collectivité.	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Certains agents se déplacent ponctuellement à l'extérieur des locaux pour des rendez-vous, des réunions ou pour déposer de l'argent à la trésorerie.	1 fois par mois (très rarement)	Décès			Permis de conduire	0.5	Risque faible

Évaluation des risques professionnels

MIS A JOUR LE: 19/04/2022
 VERSION: 1.0
 PAR: Sandrine SIMARD

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 3

TECHNIQUE - ESPACES VERTS

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PRÉVISIBLE	MOYENS DE PRÉVENTION ORGANISATIONNEL	MOYENS DE PRÉVENTION TECHNIQUE	MOYENS DE PRÉVENTION HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL
Entretien des espaces verts	Toutes les phases d'activité	26 - Risque lié aux conditions climatiques	Le travail en extérieur, lors des périodes de fortes chaleurs (canicule), peut être à l'origine de fatigue, sueurs, nausées, maux de tête, vertiges, crampes ... et dans les cas les plus graves, d'une insolation, d'une déshydratation ou d'un coup de chaleur.	1 fois par semaine	Blessures lourdes	Horaires aménagés en été (6h-13h ou 7h-14h)	Mise à disposition d'eau	Vêtements adaptés aux saisons (tee-shirt, casquette, pantalon)	0,1	Risque faible
Entretien des espaces verts	Toutes les phases d'activité	25 - Risque lié aux animaux	Les agents peuvent être victimes d'une morsure d'un animal (chat, chien) ou de piqûre (guêpes, frelons). La morsure d'une tique peut être à l'origine de la maladie de Lyme.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entretien des espaces verts	Toutes les phases d'activité	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Des opérations d'entretien peuvent être réalisées en bordure de voie, exposant ainsi les agents techniques à la circulation des véhicules et deux roues circulant sur la chaussée.	1 fois par semaine	Décès	Balutage de la zone d'intervention		Vêtements haute visibilité	0,25	Risque faible
Entretien des espaces verts	Toutes les phases d'activité	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Les agents utilisent divers engins : tondeuses autoportées, tracteurs, véhicules légers. Ils disposent du permis de conduire et des autorisations de conduite ainsi que des formations à la conduite en sécurité.	1 fois par semaine	Décès		Matériel entretenu	Autorisation et formation à la conduite en sécurité	0,25	Risque faible
Entretien des espaces verts	Toutes les phases d'activité	11 - Risque de chute de plain-pied	Les déplacements des agents sur ces sols accidentés et présentant des obstacles ou de faibles dénivellations peuvent être à l'origine de chutes et/ou de blessures.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères			Chaussures de sécurité avec semelle anti-dérapantes à disposition	0,5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Toutes les phases d'activité	20 - Risque lié aux rayonnements	L'exposition prolongée aux UV lors de travaux en extérieur peut provoquer des lésions cutanées (coup de soleil, brûlure, cancer).	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes			Vêtements de travail (casquette)	0,5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Toutes les phases d'activité	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	L'essence et/ou mélange est transporté dans les véhicules. Les véhicules ne sont pas ventilés.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Entretien des espaces verts	Toutes les phases d'activité	11 - Risque lié au bruit	Les niveaux sonores émis lors des opérations de tonte, débroussaillage, soufflage peuvent être à l'origine d'une fatigue auditive, voire de surdité. Les agents disposent de protections auditives	Plusieurs fois par semaine	Blessures définitives			Protection auditive	0,5	Risque à prendre en considération
Entretien des Espaces Verts	Toutes les phases d'activité	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les postures de travail contraignantes, les efforts prolongés, le port de charge ainsi que les gestes répétitifs sont réalisés de manière quotidienne et peuvent être à l'origine de lombago, chutes, fatigues, douleurs ou troubles musculo-squelettiques. Remarque : l'exposition au froid ou aux vibrations peut accélérer l'apparition de ces troubles,	1 fois par semaine	Blessures définitives	Manutention en binome possible pour les charges importantes		formation aux bonnes pratiques au poste de travail	0,25	Risque faible

Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

TECHNIQUE – ESPACES VERTS

Nombre d'agents concernés : 3

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MATRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL
Entretiens des Espaces Verts	Toutes les phases d'activité	9 - Risque d'incendie, d'explosion	Les équipements sont alimentés par du mélange à base d'essence. Lors du ravitaillement ou suite à un défaut de fonctionnement (surchauffement normal par exemple), le liquide peut prendre feu. Le pleir est fait à chaque si nécessaire.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives		Extincteur à disposition	formation à l'utilisation des extincteurs	à des 0.25	Risque faible
Entretiens des Espaces Verts	Toutes les phases d'activité	10 - Risque lié aux vibrations	Les agents sont exposés à des vibrations transmises aux mains ou au corps entier lors de l'utilisation des équipements ou lors de la conduite de la tondeuse autoportée.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entretiens des Espaces Verts	Tonte	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	La tondeuse autoportée est homologuée pour circuler sur la voirie. Les agents disposent de vêtements haute visibilité.	1 fois par semaine	Décès	Ballage de la zone d'intervention	Véhicule homologué route	Vêtement haute visibilité	0.1	Risque faible
Entretiens des Espaces Verts	Tonte	5 - Risque lié aux machines et outils	Les lames des tondeuses peuvent être à l'origine de graves coupures. Les travaux d'entretien se font uniquement à l'arrêt.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives			Vêtement de travail (gant, pantalon tee-shirt, veste)	0.5	Risque faible
Entretiens des Espaces Verts	Tonte	5 - Risque lié aux machines et outils	Des herbes coupées, des petits cailloux... ou d'autres objets peuvent être projetés sur l'agent lors du passage de la tondeuse. Ces projections peuvent être à l'origine de blessures. Part des équipements suivants : chaussures de sécurité, et vêtements de travail « haute visibilité »	1 fois par semaine	Blessures lourdes			Vêtement de travail (gant, pantalon tee-shirt, veste)	0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Débroussaillage	1 - Risque de chute de plain-pied	Les agents assurent l'entretien des espaces verts. Certains terrains sont en pente et peuvent s'avérer glissant.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères			Chaussures de sécurité avec semelle anti-dérapantes à disposition	0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Débroussaillage	5 - Risque lié aux machines et outils	Les opérations de débroussaillage peuvent générer des projections de petits cailloux, d'herbe, de terre ou de matière fécale. Les agents ont créé une protection fixée à l'arrière du tracteur qui les protège des projections liées aux véhicules.	1 fois par semaine	Blessures lourdes			Vêtement de travail (gant, pantalon tee-shirt, veste)	0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Débroussaillage	5 - Risque lié aux machines et outils	Le fil/couteau servant au débroussaillage peut être à l'origine de coupures.	1 fois par semaine	Blessures lourdes			Vêtement de travail (gant, pantalon tee-shirt, veste)	0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Débroussaillage	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les mouvements de rotation du dos couplés au poids de la débroussaillieuse peuvent être à l'origine de blessures au niveau du dos.	1 fois par semaine	Blessures définitives			formation aux bonnes pratiques au poste de travail	0.5	Risque moyen



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

TECHNIQUE - ESPACES VERTS

Nombre d'agents concernés : 3

MIS A JOUR LE: 19/04/2022
 VERSION: 1.0
 PAR: Sandrine SIMARD

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FREQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PREVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MATRICE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL
Entretien des espaces verts	Débroussaillage	5 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Les opérations de débroussaillage ont parfois lieu en bordure de voiries. Les agents disposent de cones de signalisation et de vêtements haute visibilité.	1 fois par semaine	Décès	Balutage de la zone d'intervention		Vêtements haute visibilité	0.25	Risque faible
Entretien des espaces verts	Taille des arbres au sécateur électrique	5 - Risque lié aux machines et outils	Ces équipements de travail peuvent être à l'origine d'une coupure grave, voire d'un sectionnement. Les agents techniques peuvent également se couper avec les lames de ces équipements si elles ne sont pas protégées lors de leur manipulation ou rangement. Des projections peuvent atteindre l'agent technique. La taille des gros arbres est confiée à une entreprise extérieure.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères			Vêtements de travail (gant, pantalon tee-shirt, veste)	0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Taille des arbres au sécateur électrique	5 - Risque lié aux machines et outils	La taille de branches en hauteur peut être à l'origine de la chute d'une branche sur l'agent.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères			Vêtements de travail (gant, pantalon tee-shirt, veste)	0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Taille des arbres	2 - Risque de chute de hauteur	Les agents montent sur un escabeau pour réaliser la taille des arbres. Ils sont exposés à un risque de chute.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives	Travail en binôme possible	Escabeau sécurisé à disposition		0.25	Risque faible
Entretien des espaces verts	Utilisation d'une souffleuse	5 - Risque lié aux machines et outils	La souffleuse peut projeter des poussières ou des gravillons, qui peuvent atteindre l'agent technique.	1 fois par semaine	Blessures lourdes			Vêtements de travail (gant, pantalon tee-shirt, veste)	0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Utilisation d'une souffleuse	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Le port de la souffleuse à bout de bras (souffleuse dorsale), ainsi que les mouvements répétés du dos peuvent être à l'origine de blessures/douleurs au niveau du dos ou des membres supérieurs.	1 fois par semaine	Blessures lourdes			formation aux bonnes pratiques au poste de travail	0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Utilisation de taille haie	5 - Risque lié aux machines et outils	L'agent technique peut se couper avec le taille haie lorsque les lames sont en mouvement, mais aussi au moment du transport de l'appareil si la lame n'est pas protégée.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères			Vêtements de travail (gant, pantalon tee-shirt, veste)	0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Utilisation de taille haie	5 - Risque lié aux machines et outils	Des projections peuvent atteindre l'agent technique, en particulier lorsque la taille est réalisée en hauteur ou à hauteur de visage.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes			Vêtements de travail (gant, pantalon tee-shirt, veste)	0.5	Risque faible

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 3

TECHNIQUE - ESPACES VERTS

MIS A JOUR LE: 19/04/2022
VERSION: 1.0
PAR: Sandrine SIMARD

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FREQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PREVISIBLE	MOYENS DE PREVENTION ORGANISATIONNEL	MOYENS DE PREVENTION TECHNIQUE	MOYENS DE PREVENTION HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL
Entretien des espaces verts	Utilisation du taille haie	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Le port du taille haie à bout de bras, ainsi que les mouvements répétés réalisés avec l'appareil peuvent être à l'origine de blessures/douleurs au niveau du dos ou des membres supérieurs.	1 fois par semaine	Blessures lourdes			formation aux bonnes pratiques au poste de travail	0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Utilisation du taille haie	2- Risque de chute de hauteur	La haie située près du monument mesure près de 3m de hauteur, les agents sont exposés à un risque de chute depuis la benne du camion. La perche d'élagage est trop courte et ne permet pas de bien réaliser le travail.	1 fois par mois (très rarement)	blessures définitives			Perche d'élagage à disposition	0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Arrosage	5 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	La cuve d'eau est tractée par un tracteur. Les agents travaillent à proximité de la voirie.	1 fois par semaine	Décès		Véhicule avec triflash	Vêtement haute visibilité	0.25	Risque faible
Entretien des espaces verts	Désherbage	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les gestes répétitifs réalisés avec les outils ainsi que les postures contraignantes peuvent être à l'origine de blessures/douleurs au niveau des membres supérieurs et dos.	1 fois par semaine	Blessures définitives			formation aux bonnes pratiques au poste de travail	0.5	Risque moyen
Entretien des espaces verts	Désherbage	5 - Risque lié aux machines et outils	L'agent peut se blesser avec les outils manipulés.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères			Vêtements de travail (pant, pantalon sec- shirt, veste)	0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Epareuse	11 - Risque lié au bruit	Le bruit émis par l'épareuse peut être à l'origine d'une fatigue auditive, voire d'une surdité.	Plusieurs fois par semaine	Blessures définitives			Protections auditives	0.5	Risque à prendre en considération
Entretien des espaces verts	Epareuse	26- Risque lié aux conditions climatiques	Les travaux sont réalisés durant la période estivale. Les températures peuvent atteindre plus de 35°C. L'agent a la possibilité d'adapter ses horaires lors de ce type de travaux afin de travailler plus longtemps le matin lorsqu'il fait plus frais.	1 fois par semaine	Blessures lourdes	Horaires adaptés	Mise à disposition d'eau	Vêtements adaptés aux saisons (tee-shirt, casquette, pantalon)	0.1	Risque faible
Entretien des espaces verts	Epareuse	27 - Risque lié au travail isolé	Les travaux sont majoritairement réalisés dans des zones éloignées du centre ville ou il y a peu de passages (randonneurs, bûcheron). En cas d'accident, l'agent peut se retrouver en situation de travailleur isolé.	1 fois par mois (très rarement)	Décès			Téléphone à disposition	0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Epareuse	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	L'agent doit rouler à l'inverse de la circulation et en bord de fossé car le bras n'est pas assez long. Il circule sur des routes et chemins situés dans et à l'extérieur du centre ville. Certains chemins sont étroits, en devers et/ou glissants, il y a un risque de glissade avec le véhicule. L'agent a été formé à la conduite de l'engin.	1 fois par semaine	Décès	Balutage de la zone d'intervention	Véhicule avec triflash	Formation de l'agent	0.1	Risque faible

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

TECHNIQUE - ESPACES VERTS

MIS A JOUR LE: 19/04/2022

VERSION: 1.0

PAR: Sandrine SIMARD

Nombre d'agents concernés : 3

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FREQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PREVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL
Entretien des espaces verts	Epareuze	21 - Risque lié à l'environnement aquatique	L'agent doit passer l'épareuze sur les rives de la rivière (baurbeuze).	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives				1	Risque moyen
Entretien des espaces verts	Epareuze	16 - Risque lié au public et aux usagers	L'épareuze est présente sur des zones ouvertes au piétons et aux vélos. Les usagers ne sont pas attentifs et cela pourrait provoquer un accident. L'engin dispose d'un triffash et des panneaux feuchage en ceurs sont disposés.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Entretien des espaces verts	Plantation / Fleurissement / Entretien des massifs	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les agents assurent la mise en place des jardinières à vide. Sur les Candélabres, les installations sont faites par une entreprise extérieure via une nacelle.	1 fois par semaine	Blessures légères			formation aux bonnes pratiques au poste de travail	aux 0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Plantation / Fleurissement / Entretien des massifs	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Le remplissage en terrau des jardinières est réalisée par les agents mais le fleurissement est réalisé par un horticulteur. L'agent technique prépare les bacs et jardinières. Leurs manipulations et celles des sacs de terreux peuvent être à l'origine de blessures au niveau du dos. De même, lors de la mise en place ou l'entretien des massifs.	1 fois par semaine	Blessures lourdes			formation aux bonnes pratiques au poste de travail	aux 0.5	Risque faible
Entretien des espaces verts	Plantation / Fleurissement / Entretien des massifs	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Le remplissage en terrau des jardinières est réalisée par les agents mais le fleurissement est réalisé par un horticulteur. L'agent technique prépare les bacs et jardinières. Leurs manipulations et celles des sacs de terreux peuvent être à l'origine de blessures au niveau du dos. De même, lors de la mise en place ou l'entretien des massifs.	1 fois par semaine	Blessures définitives	Travail en binome possible		formation aux bonnes pratiques au poste de travail	aux 0.25	Risque faible
Entretien des espaces verts	Plantation / Fleurissement / Entretien des massifs	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Les massifs sont situés en bordure de voirie exposant les agents à un risque de collision. Il dispose de panneau AKS, de cones de signalisation et de vêtements haute visibilité. Le tracteur ou le véhicule est également mis en protection. Le chantier est mobile et se déplace durant la journée. Il arrive que les agents fassent la circulation mais il n'ont pas de panneau, ils sont vêlés l'un de l'autre et peuvent communiquer.	1 fois par semaine	Décès	Balçage de la zone d'intervention	Véhicule avec triffash	Vêtements haute visibilité	haute 0.1	Risque faible



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail: TECHNIQUE - BATIMENT / DIVERS

MIS A JOUR LE: 17/04/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: Sandra BOEGLIN

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PRÉVISIBLE	MOYENS DE PRÉVENTION ORGANISATIONNEL	MOYENS DE PRÉVENTION TECHNIQUE	MOYENS DE PRÉVENTION HUMAIN	MATRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Installation des décorations de noel	Installation des décorations de noel	8 - Risque électrique	Les agents préparent et s'assurent du fonctionnement des décorations de noel. Lors de la vérification les agents sont exposés à un risque électrique. La pose est réalisée par une entreprise extérieure via nacelle	1 fois par mois (très rarement)	Décès		Matériel en bon état visuel		0,5	Risque faible
Installation des décorations de noel	Installation des décorations de noel	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Une partie des décorations sont stockées à l'étage de 'atelier, à l'étage l'accès à la cage d'escaliers ne dispose pas de garde corps.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Installation des décorations de noel	Installation des décorations de noel	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Les agents interviennent en bordure de voirie, les exposant ainsi à la circulation des véhicules et deux roues circulant sur la chaussée.	1 fois par mois (très rarement)	Décès	Balises de la zone de travail		Vêtements haute visibilité	0,25	Risque faible
Installation des décorations de noel	Installation des décorations de noel	1 - Risque de chute de plain-pied	Les déplacements des agents sur des sols enlégés ou verglacés peuvent être à l'origine de chutes et/ou de blessures.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Installation des décorations de noel	Installation des décorations de noel	26- Risque lié aux conditions climatiques	Les agents techniques sont exposés aux intempéries et à de basses températures.	1 fois par semaine	Blessures légères			Vêtements adaptés aux saisons	0,5	Risque faible
Installation des décorations de noel	Installation des décorations de noel	8 - Risque électrique	L'un des agents réalise la pose et le branchement d'une guirlande électrique sur la façade du foyer. Il dispose de l'habilitation BS SE Manoeuvre	1 fois par mois (très rarement)	Décès		Matériel en bon état visuel		0,5	Risque faible
Entretien de la fontaine	Entretien de la fontaine	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les agents procèdent au nettoyage manuel de la fontaine après la vidange de celle-ci. Ils n'effectuent pas de maintenance.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entretien des équipements de travail / engins / bâtiments	Petit travaux divers de réparation dans les bâtiments de la commune ou au sein de l'atelier : débouchage, plomberie, remplacement de outils prise, etc.	5 - Risque lié aux machines et outils	Les agents effectuent de la petite mécanique afin de réparer leurs engins ou outillage (affûtage, graissage, changement de filtre, etc). Les réparations réalisées par les agents, peuvent nécessiter l'utilisation d'outils à main (marceau, seie, pinces, tournevis...). Lors de leur manutention, un risque de blessures légères n'est pas à exclure (coupure, éraflure, coup...).	1 fois par semaine	Blessures légères			EPI à disposition	0,5	Risque faible

Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

TECHNIQUE - BATIMENT / DIVERS

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITÉ D'EXPOSITION	FREQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL
Entretien des équipements de travail / engins / batiments	Petit travaux divers de réparation dans les bâtiments de la commune ou au sein de l'atelier : débouchage, plombier, remplacement de prise, etc.	5 - Risque lié aux machines et outils	Les agents effectuent ce la petite mécanique afin de réparer leur engins ou outillage (afûtage, graissage, changement de filtre, etc). Ils peuvent être amenés à utiliser des outils électroportatifs (scie sauteuse, perceuse...). Lors de leur maintenance, ils peuvent se blesser gravement : coupures profondes, sectionnement d'un doigt, coinçement, heurt, projections...	1 fois par semaine	Blessures lourdes			EPI à disposition	0.5	Risque faible
Entretien des équipements de travail / engins / batiments	Petit travaux divers de réparation dans les bâtiments de la commune ou au sein de l'atelier : débouchage, plombier, remplacement de prise, etc.	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	Les agents effectuent ce la petite mécanique afin de réparer leur engins ou outillage (afûtage, graissage, changement de filtre, etc). Ils utilisent des graisses et des huiles. Toutes les fiches de données de sécurité ne sont pas disponibles.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Entretien des équipements de travail / engins / batiments	Petit travaux divers de réparation dans les bâtiments de la commune ou au sein de l'atelier : débouchage, plombier, remplacement de prise, etc.	8 - Risque électrique	Dans le cas où les agents manipulent un outil, présentant un défaut d'isolation, ou ayant une milarge en mauvais état, ils peuvent s'électriser, voire s'électrocuter.	1 fois par mois (très rarement)	Décès		Matériel en bon état visuel		0.5	Risque faible
Entretien des équipements de travail / engins / batiments	Petit travaux divers de réparation dans les bâtiments de la commune ou au sein de l'atelier : débouchage, plombier, remplacement de prise, etc.	8 - Risque électrique	Le responsable dispose d'une habilitation électrique, il est habilité à remplacer des ampoules ou autre luminaire, des prises, etc. Un autre agent réalise ce type de travaux et dispose d'une habilitation BSSE Manoeuvre qui est suffisante.	1 fois par mois (très rarement)	Décès			Agent formé	0.5	Risque faible
Entretien des équipements de travail / engins / batiments	Petit travaux divers de réparation dans les bâtiments de la commune ou au sein de l'atelier : débouchage, plombier, remplacement de prise, etc.	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	Les agents peuvent être amenés à réaliser du soudage à l'aide d'un poste à l'arc. Les fumées de soudage sont considérées comme cancérogènes. L'atelier dispose d'une ventilation en état de marche.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes		Ventilation mécanique		0.5	Risque faible
Entretien des équipements de travail / engins / batiments	Petit travaux divers de réparation dans les bâtiments de la commune ou au sein de l'atelier : débouchage, plombier, remplacement de prise, etc.	20 - Risque lié aux rayonnements	Les agents peuvent être amenés à réaliser du soudage à l'aide d'un poste à l'arc. La soudure provoque des rayonnements dangereux. L'agent dispose d'un casque de soudure mais il n'y a pas de rideau de protection pour le personnel environnement.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives			Masque de soudure	0.5	Risque faible
Entretien des équipements de travail / engins / batiments	Petit travaux divers : débouchage, plombier, remplacement de prise, etc.	8 - Risque électrique	Le responsable dispose d'une habilitation électrique, il est habilité à remplacer des ampoules ou autre luminaire, des prises, etc. Un autre agent réalise ce type de travaux et dispose d'une habilitation BSSE Manoeuvre qui est suffisante.	1 fois par mois (très rarement)	Décès			Agent formé	0.5	Risque faible
Entretien des équipements de travail / engins / batiments	Petit travaux divers : débouchage, plombier, remplacement de prise, etc.	3 - Risque lié à la manipulation manuelle	Le poids des équipements à déplacer ou porter (notamment les pneus du tracteur) ainsi que les mouvements répétés du dos peuvent être à l'origine de blessure/douleur au niveau du dos ou des membres supérieurs.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes	Manutention en binôme possible			0.5	Risque faible



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

TECHNIQUE - BATIMENT / DIVERS

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: Sandra BOEGLIN

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MATRIÈRE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL
Entretien des équipements de travail / engins / bâtiments	Petit travaux divers : débouchage, plomberie, remplacement de prise, etc.	3 - Risque lié à la manutention manuelle	L'atelier est équipé d'une fosse de maintenance pour les travaux sur les véhicules ou engins. La fosse est maintenue fermée lorsqu'elle n'est pas utilisée. Des cones sont disposés autour pour baliser lorsqu'elle est ouverte.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entretien des équipements de travail / engins / bâtiments	Petit travaux divers : débouchage, plomberie, remplacement de prise, etc.	2 - Risque de chute de hauteur	Pour les travaux de peinture ou de remplacement de lumière, l'agent doit monter sur une échelle, un escabeau ou un échafaudage. Il est exposé à un risque de chute de hauteur. Par ailleurs, il souffre d'une pathologie au pied le rendant instable.	1 fois par mois (très rarement)	Décès				1	Risque à prendre en considération
Entretien du clocher de l'église	Entretien du clocher de l'église	2 - Risque de chute de hauteur	Les agents effectuent des vérifications du mécanisme de fonctionnement du clocher. Ils accident également à la zone pour réaliser des vérifications périodiques (électriques, etc). L'accès se fait par un escalier en pierre puis une échelle de meunier en bois ancien. Le plancher est en bois ancien.	1 fois par mois (très rarement)	Décès				1	Risque à prendre en considération
Entretien des aires de jeux	Entretien des aires de jeux	5 - Risque lié aux machines et outils	Les agents effectuent des réparations ainsi que l'entretien des aires de jeu. Les réparations réalisées par les agents, peuvent nécessiter l'utilisation d'outils à main (marteau, scie, pinces, tournevis...). Lors de leur manutention, un risque de blessures légères n'est pas à exclure (coupure, éraflure, coup...).	1 fois par semaine	Blessures légères			gants à disposition	0.5	Risque faible
Entretien des aires de jeux	Entretien des aires de jeux	5 - Risque lié aux machines et outils	Les agents effectuent des réparations ainsi que l'entretien des aires de jeu... ils peuvent être amenés à utiliser des outils (électroportatifs (scie sauteuse, perceuse...)). Lors de leur manutention, ils peuvent se blesser gravement: coupures profondes, sectionnement d'un doigt, coinçement, heurt, projections...	1 fois par semaine	Blessures lourdes			gants à disposition	0.5	Risque faible
Entretien des aires de jeux	Entretien des aires de jeux	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	Les agents effectuent des réparations ainsi que l'entretien des aires de jeu. Ils utilisent de la lasure. Toutes les fiches de données de sécurité ne sont pas disponibles.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

TECHNIQUE - BATIMENT / DIVERS

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
VERSION: 1.1
PAR: Sandra BOEGLIN

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FREQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PREVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MATRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL
Entretien des aires de jeux	Entretien des aires de jeux	8 - Risque électrique	Dans le cas où les agents manipulent un outil, présentant un défaut d'isolation, ou ayant une rallonge en mauvais état, ils peuvent s'électrocuter, voire s'électrocuter.	1 fois par mois (très rarement)	Décès		Matériel en bon état visuel		0.5	Risque faible
Toutes les activités	Stockage de produits chimiques	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	Le stockage des produits peut générer des risques pour les agents, mais également pour le bâtiment. Des produits incompatibles sont stockés ensemble. Dans le cas où ceux-ci viendraient à se mélanger, un dégagement de gaz pourrait être à l'origine d'une intoxication, ou d'un incendie. Les produits ne sont pas tous stockés sous rétention. La collectivité ne possède pas toutes les fiches de données de sécurité des produits stockés. Aucune signalétique n'indique la présence de liquides inflammables. Les produits phyto-sanitaires sont stockés dans une armoire spécifique et clairement identifiés.	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen
Gestion administrative	Travail sur écran (70% du temps de travail du responsable)	13 - Risque lié au travail sur écran	La posture statique imposée par ce type de tâche peut être à l'origine de douleurs et de blessures au niveau du dos, des épaules ou des membres supérieurs. A long terme, cette exposition peut conduire à des troubles musculo-squelettiques (maladies professionnelles). L'agent travaille sur ordinateur portable et d'un écran déporté mais il ne dispose pas de station d'accueil. L'agent dispose d'une chaise réglable.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes		Matériel bureautique en bon état		0.5	Risque faible
Gestion administrative	Travail sur écran (70% du temps de travail du responsable)	14 - Risque lié à l'éclairage	Des sources lumineuses dans le champ de vision, des reflets sur l'écran du poste informatique ou une ambiance lumineuse insuffisante peuvent être à l'origine de troubles de la vision, de maux de tête, de douleurs au niveau des épaules et du cou. L'écran est perpendiculaire à la fenêtre, la lumière naturelle est suffisante et l'agent dispose d'une lampe d'appoint.	1 fois par mois (très rarement)	Incident sans conséquence sur la personne		Lumière d'appoint		0.5	Risque faible



Évaluation des risques professionnels

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: Sandra BOEGLIN

Unité de travail:

TECHNIQUE - BATIMENT / DIVERS

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FREQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PREVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL
Gestion administrative	Alternance des tâches	17 - Risque lié à l'organisation du travail	La responsable partage son temps de travail à la gestion des dossiers administratifs (délais, subventions, accessibilité, diagnostics, vérifications, etc.) et sur le terrain. L'alternance des tâches entre le terrain et la gestion administrative peut être source de fatigue mentale et de stress, cela peut perturber la concentration.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Gestion administrative	Alternance des tâches	28- Risque psychosociaux	La responsable partage son temps de travail à la gestion des dossiers administratifs (délais, subventions, accessibilité, diagnostics, vérifications, etc.) et sur le terrain. L'alternance des tâches entre le terrain et la gestion administrative peut être source de fatigue mentale et de stress, cela peut perturber la concentration.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 1

MIS A JOUR LE: 17/01/2023

VERSION: 1.1

PAR: Sandra BOEGLÉN

TECHNIQUE - VOIRIE

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FREQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PREVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL
Entretien de la voirie	Toutes les phases d'activité	26 - Risque lié aux conditions climatiques	Les agents sont exposés aux intempéries et à des températures extrêmes (froides ou chaudes).	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères	Horaires aménagés en été (6h-13h ou 7h-14h)		EPI et eau à disposition	0.25	Risque faible
Entretien de la voirie	Toutes les phases d'activité	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Des opérations d'entretien ou de déneigement peuvent être réalisées en bordure de voirie exposant ainsi l'agent technique à la circulation des véhicules et deux roues circulant sur la chaussée.	1 fois par mois (très rarement)	Décès			Vêtement visibilité	0.5	Risque faible
Entretien de la voirie	Toutes les phases d'activité	1 - Risque de chute de plain-pied	Les déplacements de l'agent sur des sols enneigés, verglacés, accidentés ou présentant des obstacles/de faibles dénivellations, peuvent être à l'origine de chutes et/ou de blessures.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Entretien de la voirie	Toutes les phases d'activité	24 - Risque lié aux agents biologiques	Lors du nettoyage des fossés ou lors de la manipulation des poubelles publiques, l'agent peut se piquer sur une seringue.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entretien de la voirie	Toutes les phases d'activité	20 - Risque lié aux rayonnements	L'exposition prolongée aux UV lors de travaux en extérieur peut provoquer des lésions cutanées (coup de soleil, brûlure, cancer)	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères			Vêtements de travail (casquette)	0.5	Risque faible
Entretien de la voirie	Déneigement manuel/mécanique	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	Un contact prolongé et répété avec un produit dit « fondant » (sel de déneigement par exemple) peut avoir une action irritante sur la peau ou les yeux	1 fois par semaine	Blessures lourdes			Gant de protection adapté	0.5	Risque faible
Entretien de la voirie	Déneigement manuel/mécanique	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les opérations de déneigement sont sujettes à de nombreuses manipulations manuelles (produits fondants, déneigement manuel, acheminement des outils et matériels, mise en place de la lame de déneigement...) qui peuvent être à l'origine de fatigue, de douleurs dorsales et articulaires ou de troubles musculo squelettiques.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives			Formation aux bonnes pratiques au poste de travail	0.5	Risque faible
Entretien de la voirie	Déneigement manuel/mécanique	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les opérations de déneigement sont sujettes à de nombreuses manipulations manuelles (produits fondants, déneigement manuel, acheminement des outils et matériels, mise en place de la lame de déneigement...) qui peuvent être à l'origine de fatigue, de douleurs dorsales et articulaires ou de troubles musculo squelettiques.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives			Formation aux bonnes pratiques au poste de travail	0.5	Risque faible

Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 1

TECHNIQUE - VOIRIE

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FREQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PREVISIBLE	MOYENS DE PREVENTION ORGANISATIONNEL	MOYENS DE PREVENTION TECHNIQUE	MOYENS DE PREVENTION HUMAIN	MATRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL
Entretien de la voirie	Dénivellement manuel/mécanique	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Les agents disposent d'un camion équipé d'une saieuse et d'une lame à neige démontés chaque année. Le véhicule doit être soumis à un contrôle des services de mines avant son utilisation 1 fois par semaine comme engin de service hivernal. A vérifier s'il est noté véhicule de conduite hivernale sur la carte grise	1 fois par semaine	Décès		Véhicule équipé d'un triflash et de couleur claire	Permis de conduire et autorisation de conduite	0.25	Risque faible
Entretien de la voirie	Dénivellement manuel/mécanique	1 - Risque de chute de plain-pied	Les agents circulent sur la voirie pouvant être rendue glissante par du verglas ou de la neige.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères			Permis de conduire et autorisation de conduite	0.5	Risque faible
Entretien de la voirie	Dénivellement manuel/mécanique	17 - Risque lié à l'organisation du travail	Les agents effectuent une astreinte déneigement sous forme de roulement, toutefois le responsable est en astreinte en permanence (hors congés) à partir de la semaine 48 durant 4 mois. Les interventions débutent à 4h du matin sur déclenchement du responsable. Ce dernier doit se réveiller à 2h pour analyser la météo et téléphoner aux agents à 3h pour le déclenchement. En cas de risque de neige, le responsable doit se réveiller régulièrement (2h15/4h15 et 5h30) pour vérifier les conditions météo. Cela génère une fatigue importante.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entretien de la voirie	Refection d'entrobés	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Le port des seaux d'entrobé, la manutention de la pelle et de la pioche pour creuser le sol exposent l'agent à un risque de blessures au niveau du dos et des membres supérieurs.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes			Formation aux bonnes pratiques au poste de travail	0.5	Risque faible
Entretien de la voirie	Refection d'entrobés	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	La toxicité de l'entrobé peut induire de nombreux problèmes dermatologiques: dermatites d'irritation, dermatites allergiques.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes			Port des EPI	0.5	Risque faible
Entretien de la voirie	Nettoyage de la voirie	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les agents procèdent au ramassage des déchets sur la voirie à l'aide d'une pince. Ce travail génère des gestes répétitifs.	1 fois par semaine	Blessures lourdes	possibilité de roulement entre les agents			0.5	Risque faible
Entretien de la voirie	Nettoyage de la voirie	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Les agents procèdent au ramassage des déchets sur la voirie à l'aide d'une pince. Ils sont exposés à la circulation des véhicules.	1 fois par mois (très rarement)	Décès			Vêtement haute visibilité	0.5	Risque faible



Évaluation des risques professionnels

MIS À JOUR LE: 17/01/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: Sandra BOEGLIN

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 1

TECHNIQUE - VOIRIE

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MATRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL
Entretien de la voirie	Peinture routière	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	L'application de la peinture routière au rouleau expose l'agent à des postures contraignantes et à un risque de blessures au niveau du dos, des membres supérieurs et inférieurs.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entretien de la voirie	Peinture routière	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	La peinture routière peut induire de nombreux problèmes dermatologiques: dermatites d'irritation, dermatites allergiques.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes			Port des EPI	0.5	Risque faible
Entretien de la voirie	Peinture routière	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	La peinture routière est réalisée sur la voirie ce qui expose les agents à la circulation des véhicules.	1 fois par mois (très rarement)	Décès	Balissage de la zone de travail		Vêtement haute visibilité	0.25	Risque faible
Entretien de la voirie	Maconnerie	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Le port des sacs de ciment ou des panneaux, la manutention de la pelle et de la pioche pour creuser le sol exposent l'agent à un risque de blessures au niveau du dos et des membres supérieurs.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entretien de la voirie	Maconnerie	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	La toxicité cutanée du ciment peut induire de nombreux problèmes dermatologiques: dermatites d'irritation, dermatites allergiques.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes			Port des EPI	0.5	Risque faible

Évaluation des risques professionnels

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: Sandra BOEGLIN

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 1

RESTAURATION SCOLAIRE

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL
Préparation / Service / Entretien de la restauration scolaire	Préparation / Service / Entretien de la restauration scolaire	15 - Risque lié à l'hygiène au travail	La manutention de la chaîne du froid et la remise en température nécessitent de respecter des règles d'hygiène. L'agent a suivi une formation HACCP et elle est renouvelée régulièrement.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes			Formation HACCP	0,5	Risque faible
Préparation / Service / Entretien de la restauration scolaire	Préparation du Service	3 - Risque lié à la manutention manuelle	La manutention des piles d'assiettes, de verres ou des cruches peut conduire à des douleurs au niveau du dos compte tenu : - du poids de la valisette - de la posture de l'agent - de la fatigue ou du stress ressentis par les agents Cette manutention peut également être à l'origine de blessures, en cas de chute de la charge manutentionnée. Utilisation d'un chariot pour limiter la manutention. A la fin du service, les animateurs et/ou ATSEM aident à débarrasser les tables.	1 fois par semaine	Blessures définitives		Chariot de transport		0,5	Risque moyen
Préparation / Service / Entretien de la restauration scolaire	Préparation du Service	5 - Risque lié aux machines et outils	L'utilisation d'objets coupants peut être à l'origine de blessures mineures notamment lors de la découpe du pain ou du fromage.	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen
Préparation / Service / Entretien de la restauration scolaire	Préparation du Service	1 - Risque de chute de plain-pied	Le déplacement de la cuisine à la salle, ou le déplacement entre les tables peut être à l'origine d'un trébuchement voire d'une chute	1 fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Préparation / Service / Entretien de la restauration scolaire	Service	5 - Risque lié aux machines et outils	Les plats sont placés dans les fours, puis mis sur des chariots pour le service. En manipulant les plats, les agents peuvent se brûler. Les plats peuvent se renverser. L'agent dispose de gants de protection.	1 fois par semaine	Blessures lourdes			Gant/charchon protection	0,5	Risque faible
Préparation / Service / Entretien de la restauration scolaire	Service	1 - Risque de chute de plain-pied	Les déplacements de l'agent dans la salle de restauration sont nombreux. Un aliment au sol ou un pied de chaise peut être à l'origine d'un trébuchement ou d'une glissade, voire d'une chute. Remarque : les animateurs font des allers-retours avec les assiettes, des tables, jusqu'au chariot et inversement, pour servir les enfants.	1 fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Préparation / Service / Entretien de la restauration scolaire	Service	11 - Risque lié au bruit	Le niveau sonore produit par les enfants, les chaises ainsi que l'utilisation des couverts et verres peuvent avoir des effets sur la santé des agents : fatigue auditive, stress. (environ 64 dB en cuisine et environ 70 dB en salle avec les enfants et les animateurs).	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes			Bouchon d'oreilles à disposition	0,5	Risque moyen
Préparation / Service / Entretien de la restauration scolaire	Service	16 - Risque lié au public et aux usagers	Les enfants se lèvent parfois de la table ce qui augmente le risque de chute de plein pied ou de brûlures bien que cela ne soit pas autorisé.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Préparation / Service / Entretien de la restauration scolaire	Nettoyage de la Salle et de la Cuisine	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	La cuisine et la salle sont nettoyées quotidiennement (les tables sont nettoyées avant leur installation dans la salle. Les produits mis en œuvre peuvent avoir des effets sur la santé : irritation, brûlure ou intoxication. Les produits sont stockés dans un local fermé à clé mais non verrouillé.	1 fois par semaine	Blessures lourdes			Gants jetables à disposition	0,5	Risque faible
Préparation / Service / Entretien de la restauration scolaire	Nettoyage de la Salle et de la Cuisine	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Le port des seaux d'eau et le déplacement du mobilier (chaises) peuvent être à l'origine de fatigue et de blessures au niveau du dos.	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen
Préparation / Service / Entretien de la restauration scolaire	Nettoyage de la Salle et de la Cuisine	10 - Risque lié à l'érgonomie au poste de travail	Les gestes répétitifs, liés au nettoyage, au rangement et à l'entretien, ainsi que les postures de travail penchées en avant, bras au-dessus des épaules, peuvent générer des douleurs et à long terme des troubles musculo-squelettiques. Eviter bas et profond engendrant une posture penchée en avant	plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque à prendre en considération
Préparation / Service / Entretien de la restauration scolaire	Ménage après le service fait par une entreprise extérieure sauf vacances	13 - Risque lié à l'intervention d'entreprises extérieures	Le ménage après le service est réalisé par une entreprise extérieures en période scolaire.	1 fois par mois (très rarement)	Incident sans conséquence sur la personne				1	Risque faible
Location de salle	Préparation de la vaisselle pour la location de la salle	1 - Risque de chute de plain-pied	L'agent en charge de la restauration scolaire assure aussi les rendez-vous pour la location de la salle du foyer. Elle reçoit le public et prépare le chariot avec la vaisselle. La vaisselle est stockée dans un local disposant d'une petite marche. Le franchissement de la marche demande un effort important et peut générer un risque de chute de l'agent ou de la vaisselle.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Location de salle	Préparation de la vaisselle pour la location de la salle	4 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	L'agent en charge de la restauration scolaire assure aussi les rendez-vous pour la location de la salle du foyer. Elle reçoit le public et prépare le chariot avec la vaisselle. La vaisselle est stockée dans un local disposant d'une petite marche. Le franchissement de la marche demande un effort important et peut générer un risque de chute de l'agent ou de la vaisselle.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Location de salle	Préparation de la vaisselle pour la location de la salle	3 - Risque lié à la manutention manuelle	L'agent en charge de la restauration scolaire assure aussi les rendez-vous pour la location de la salle du foyer. Elle reçoit le public et prépare le chariot avec la vaisselle. La vaisselle est stockée dans un local disposant d'une petite marche. Le franchissement de la marche demande un effort important et peut générer un risque de chute de l'agent ou de la vaisselle.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
 Reçu en préfecture le 13/04/2023
 Publié le



ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE

Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE - ATSEM

Nombre d'agents concernés : 2

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: Sandra BOEGLÉN

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPÉRATOIRE DESCRIPTION DES TÂCHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITÉ D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAÎTRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Toutes les activités	Toutes les phases d'activités	17 - Risque lié à l'organisation du travail	En tant qu'ATSEM, les agents sont soumis à une double autorité, celle de leur responsable de service mais également celle de la directrice de l'école. Cette double autorité peut générer des conflits.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les phases d'activités	1 - Risque de chute de plain-pied	Les agents se déplacent au sein de l'établissement, ils peuvent être encombrés par des jouets, des chaises ou du matériel pédagogique. Ils peuvent également se déplacer à l'extérieur des locaux pour des animations ou des visites.	Plusieurs fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les phases d'activités	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les contraintes posturales liées au travail avec les enfants, notamment le fait de s'accroupir ou de se pencher à la hauteur des enfants, exposent les agents à des blessures au niveau du dos (lombalgie). La station debout et prolongée avec précipitation expose à des troubles circulatoires et veineux. De plus, les installations sont adaptées aux enfants et non aux adultes.	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes			Formation aux bonnes pratiques au poste de travail		Risque moyen
Toutes les activités	Toutes les phases d'activités	11 - Risque lié au bruit	Les rires, les cris ou les pleurs des enfants génèrent un environnement de travail bruyant pouvant être à l'origine d'une fatigue et à long terme de trouble de la santé.	Plusieurs fois par semaine	Blessures définitives			Bouchons d'oreilles à disposition	0.5	Risque à prendre en considération
Toutes les activités	Toutes les phases d'activités	3 - Risque lié à la manipulation manuelle	Les agents portent régulièrement des bacs de matériel, des jouets, ou encore les enfants.	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes			Formation aux bonnes pratiques au poste de travail	0.5	Risque moyen
Toutes les activités	Toutes les phases d'activités	24 - Risque lié aux agents biologiques	Les agents sont en contact avec les enfants toute la journée, certains enfants peuvent être porteur de maladie (grippe, gastroentérite, etc.) et contaminés les agents. Il en est de même lors de l'accompagnement aux sanitaires ou lors de la toilette des enfants en cas d'accident.	Plusieurs fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les phases d'activités	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	Les agents utilisent de la colle, de la peinture pour le arcolage. Ce type de produit est adapté au enfant et ne présente que très peu de risque.	Plusieurs fois par semaine	Blessures légères		Produit adapté aux enfants		0.5	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les phases d'activités	28 - Risque psychosociaux	Gestion et surveillance des enfants constantes, ce qui peut entraîner de la fatigue morale.	Plusieurs fois par jour (très-fréquent)	Blessures légères				1	Risque moyen
Toutes les activités	Toutes les phases d'activités	17 - Risque lié à l'organisation du travail	Les ATSEM ne peuvent pas toujours prendre de pause en raison de leur charge de travail et de la sollicitation par le corps enseignant.	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 2

SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE - ATSEM

MIS A JOUR LE: 17/01/2023

VERSION: 1.1

PAR: Sandra BOEGLÉN

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Préparation et encadrement des activités pédagogiques	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	5 - Risque lié aux machines et outils	Durant la préparation des travaux pédagogiques, les agents utilisent des ciseaux, des couteaux, des agrafeuses ... Lors de leur manipulation les agents s'exposent à un risque de blessures légères (coupures, piqûres, éraflures...).	1 fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Préparation et encadrement des activités pédagogiques	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Lors de la préparation des activités pédagogiques, les agents répètent plusieurs fois les mêmes gestes parfois contraignants (découpage, collage, coloriage, taille de crayons...). A long terme, des troubles musculo-squelettiques (TMS) peuvent apparaître au niveau du dos ou des membres supérieurs.	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes			Formation aux bonnes pratiques au poste de travail	0.5	Risque moyen
Préparation et encadrement des activités pédagogiques	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	2 - Risque de chute de hauteur	L'utilisation d'une chaise ou d'un escabau est possible lorsque les agents souhaitent accrocher des dessins ou chercher du matériel stocké en hauteur. Ils peuvent chuter et se blesser.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Préparation et encadrement des activités pédagogiques	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	4 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	Afin d'optimiser le rangement et également pour limiter l'accès du matériel aux enfants, le matériel est stocké en hauteur. Lors de ces manipulations du matériel pourraient tomber sur les agents.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Préparation et encadrement des activités pédagogiques	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Lors des ateliers de motricité, l'agent doit aider à la mise en place. Le matériel est encombrant et difficile à manipuler. L'agent pourrait se blesser.	1 fois par semaine	Blessures lourdes	Possibilité d'être 2 pour manipuler le matériel			0.5	Risque faible
Préparation et encadrement des activités pédagogiques	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Lors des ateliers de motricité, l'agent doit participer à l'atelier afin de guider et soutenir les enfants ce qui engendre des postures pouvant provoquer des douleurs (accroupi, penché, etc.).	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen
Préparation et encadrement des activités pédagogiques	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	28- Risque psychosociaux	L'agent doit surveiller les enfants pendant la séance, elle dispose d'un bureau à proximité lui permettant d'avancer dans ses préparations.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Entretien des locaux durant les vacances scolaires	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	L'agent assure l'entretien des locaux, des sanitaires, du matériel et des jouets uniquement lors des grandes vacances scolaires. Les produits sont stockés dans un local fermé à clé toutefois il ne dispose pas de rétention et les locaux ne sont pas ventilés mécaniquement. La présence de produits dans les locaux n'est pas signalée.	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen
Entretien des locaux durant les vacances scolaires	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	La pulvérisation ou l'utilisation des produits peut être à l'origine de réactions d'irritation ou d'allergie.	1 fois par semaine	Blessures lourdes			Blouse et gants à disposition	0.5	Risque faible



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 2

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: Sandra BOEGLÉN

SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE - ATSEM

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPÉRATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITÉ D'EXPOSITION	FREQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Entretien des locaux durant les vacances scolaires	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	1 - Risque de chute de plain-pied	Lors des déplacements dans les locaux ou salles de classes en cours de nettoyage, les agents peuvent trébucher, glisser ou chuter.	1 fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Entretien des locaux durant les vacances scolaires	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les gestes répétitifs de nettoyage conduisent à des douleurs au niveau des membres supérieurs, à des tendinites ou des troubles musculo-squelettiques.	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen
Entretien des locaux durant les vacances scolaires	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	24 - Risque lié aux agents biologiques	L'agent assure le nettoyage de lieu fréquenté par du public. La présence d'agents biologiques pathogènes expose les agents à des troubles de la santé: mineures: gastroentérite, infection due au staphylocoque doré, salmonellose...	1 fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Entretien des locaux durant les vacances scolaires	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	12 - Risque lié à l'ambiance thermique	Certains locaux sont difficiles à chauffer en hiver et à refroidir en été (écoles)	1 fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Entretien des locaux durant les vacances scolaires	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les agents manutentionnent les tables, chaises, bancs, étagères... Ils les portent, les tirent, les retournent tout en adoptant des postures contraignantes: rotation et flexion du tronc, à genoux... Les agents s'exposent à des blessures, au dos en particulier.	1 fois par semaine	Blessures lourdes	Possibilité d'être 2 pour manipuler le matériel ou intervention des services techniques			0.5	Risque faible
Entretien des locaux durant les vacances scolaires	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	L'entretien des équipements adaptés aux enfants impose la prise de postures pénibles et contraignantes pour les agents: accroupie, penchée en avant ou à genoux. Conséquences: fatigue, trouble circulatoire, douleur musculo-squelettique...	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes			Formation aux bonnes pratiques au poste de travail		Risque moyen
Entretien des locaux durant les vacances scolaires	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les sols sont nettoyés à l'aide de différents outils: balaieuse, aspirateur, chariot. Le matériel doit être déplacé dans les locaux. En fonction du poids des équipements, les agents s'exposent à un risque de blessures au niveau du dos. Ménage que pendant les vacances	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Aide au service et à la prise du repas	Aide au service et à la prise du repas	11 - Risque lié au bruit	Le niveau sonore produit par les enfants, les chaises ainsi que l'utilisation des couverts et verres peuvent avoir des effets sur la santé des agents: fatigue auditive, stress...	Plusieurs fois par semaine	Blessures définitives			Protection auditive	0.5	Risque à prendre en considération

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 2

SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE - ATSEM

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
VERSION: 1.1
PAR: Sandra BOEGLÉN

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FREQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PREVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Aide au service et à la prise du repas	Aide au service et à la prise du repas	28 - Risques psychosociaux	Certains enfants ont des pathologies qui nécessitent une surveillance particulière lors de la prise des repas. Les animateurs doivent s'assurer que les protocoles établis sont respectés.	1 fois par jour	Blessures légères		Possibilité de faire apparaître ces informations sur les listings de pointage		0,5	Risque faible
Aide au service et à la prise du repas	Aide au service et à la prise du repas	3 - Risque lié à la manutention manuelle / à l'activité physique	Les animateurs apportent les assiettes aux enfants, les enfants à se servir. Ils peuvent se brûler. De plus les animateurs et ATSEM doivent manger debout pour assurer le service, à côté des enfants sur des tables basses avec chaises, qui les oblige à rester dans des positions contraignantes	1 fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Aide au service et à la prise du repas	Aide au service et à la prise du repas	10 - Risque lié à l'ergonomie du poste de travail	Les animateurs aident les enfants à couper les aliments, ce qui les oblige à adopter des positions contraignantes -des penchés en avant-; 1 fois par mois?	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Aide au service et à la prise du repas	Aide au service et à la prise du repas	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Au cours du trajet, un agent se met en protection au milieu du passage et l'autre surveille le groupe et le fait traverser.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives		Signalétique renforcée dans le secteur de l'école: chaises, panneaux lumineux, passages piétons sur fond rouge	2 accompagnateurs par groupe	0,25	Risque faible
Sortie pédagogiques	Accompagnement des enfants sur d'autres structures (médiathèque, restauration)	28- Risque psychosociaux	En moyenne les groupes sont composés d'une vingtaine d'enfants. Les ATSEMS se placent à l'avant et à l'arrière du groupe pour assurer la surveillance. Le trajet étant réalisé sur des routes très passantes, la surveillance doit être accrue et peut générer une fatigue mentale ou du stress.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Sortie pédagogiques	Accompagnement des enfants sur d'autres structures (médiathèque, restauration)	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	En moyenne les groupes sont composés d'une vingtaine d'enfants. Les ATSEMS se placent à l'avant et à l'arrière du groupe pour assurer la surveillance. Le trajet étant réalisé sur des routes très passantes, la surveillance doit être accrue et peut générer une fatigue mentale ou du stress.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE - ANIMATION PÉRISCOLAIRE

Nombre d'agents concernés : 4

MIS À JOUR LE: 17/01/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: Sandra BOEGLIN

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPÉRATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITÉ D'EXPOSITION	FREQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAÎTRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Toutes les activités	Toutes les activités	16 - Risque lié au public et aux usagers	Des difficultés peuvent apparaître avec des parents mécontents.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les activités	28 - Risque psychosociaux	La charge de travail est élevée. Certains agents travaillent sur plusieurs services (périscolaire/école, périscolaire/médiathèque, périscolaire/club ado), ils peuvent avoir des plannings modulés en dernière minute en cas de remplacement d'un collègue absent.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les activités	17 - Risque lié à l'organisation du travail	La charge de travail est élevée. Certains agents travaillent sur plusieurs services (périscolaire/école, périscolaire/médiathèque, périscolaire/club ado), ils peuvent avoir des plannings modulés en dernière minute en cas de remplacement d'un collègue absent.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Accueil périscolaire	Toutes les activités	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Les agents se déplacent à pieds entre l'école et le lieu d'accueil périscolaire. Ils doivent traverser une route à faible circulation.	Plusieurs fois par semaine	Blessures définitives		Signalétique renforcée dans le secteur de l'école: chicanes, panneaux lumineux, passages piétons sur fond rouge	2 accompagnateurs par groupe	0,25	Risque moyen
Accueil périscolaire	Toutes les activités	1 - Risque de chute de plain-pied	Les agents se déplacent au sein de la structure, le sol peut être encombré par des jouets, des chaises ou du matériel pédagogique, ils peuvent également se déplacer à l'extérieur des locaux pour des animations.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Accueil périscolaire	Toutes les activités	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les contraintes posturales liées au travail avec les enfants, notamment le fait de s'accroupir ou de se pencher à la hauteur des enfants, exposent les agents à des blessures au niveau du dos (lombalgie). La station debout et prolongée avec piétement expose à des troubles circulatoires et veineux. De plus, la plupart des installations sont adaptées aux enfants et non aux adultes. Le personnel ayant été renouvelé, les agents actuels n'ont pas suivi de formation aux risques liés à l'activité physique	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque à prendre en considération



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE - ANIMATION PÉRISCOLAIRE

Nombre d'agents concernés : 4

MIS À JOUR LE: 17/01/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: Sandra BOEGLIN

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPÉRATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITÉ D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAÎTRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Accueil périscolaire	Toutes les activités	11 - Risque lié au bruit	Les frites, les cris ou les pleurs des enfants génèrent un environnement de travail bruyant pouvant être à l'origine d'une fatigue et à long terme de troubles de la santé. Le personnel ayant été renouvelé, des bouchons moulés vont être commandés et des bouchons jetables sont à disposition actuellement.	1 fois par semaine	Blessures définitives			Bouchons d'oreilles à disposition	0,5	Risque moyen
Accueil périscolaire	Toutes les activités	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les agents portent régulièrement des sacs de matériel, des jouets ou encore les enfants. Le personnel ayant été renouvelé, les agents actuels n'ont pas suivi de formation aux risques liés à l'activité physique par contre ils ont la possibilité de travailler en binômes pour les charges lourdes	1 fois par semaine	Blessures légères	possibilité de travail en binôme			0,5	Risque faible
Accueil périscolaire	Toutes les activités	24 - Risque lié aux agents biologiques	Les agents sont en contact avec les enfants toute la journée, certains enfants peuvent être porteur de maladie (grippe, gastroentérite, etc.) et contaminer les agents. Il en est de même lors de l'accompagnement aux sanitaires.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Accueil périscolaire	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	Les agents utilisent de la colle, de la peinture pour le bricolage. Ce type de produit est adapté aux enfants et ne présente que très peu de risque.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Accueil périscolaire	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	28 - Risque psychosociaux	Gestion et surveillance des enfants constantes, ce qui peut entraîner de la fatigue morale.	Plusieurs fois par jour (très fréquent)	Blessures légères				1	Risque moyen
Accueil périscolaire	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	5 - Risque lié aux machines et outils	Durant la préparation des travaux pédagogiques, les agents utilisent des ciseaux, des ciseaux, des agrafeuses... Lors de leur manipulation les agents s'exposent à un risque de blessures légères (coupures, piqûre, éraflures...).	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Accueil périscolaire	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	10 - Risque lié à l'érgonomie au poste de travail	Lors de la préparation des activités pédagogiques, les agents répètent plusieurs fois les mêmes gestes parfois contraignants (découpage, collage, coloriage, taille de crayons...). A long terme, des troubles musculo-squelettiques (TMS) peuvent apparaître au niveau du dos ou des membres supérieurs. Une grande table a été installée dans le bureau de la directrice afin d'avoir plus de place dans les préparations d'activités	1 fois par semaine	Blessures lourdes		plan de travail à disposition		0,5	Risque faible

Évaluation des risques professionnels

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: Sandra BOEGLER

Unité de travail:
 Nombre d'agents concernés : 4

SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE - ANIMATION PÉRISCOLAIRE

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPÉRATEUR DESCRIPTION DES TÂCHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITÉ D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	MOYENS DE PRÉVENTION ORGANISATIONNEL	MOYENS DE PRÉVENTION TECHNIQUE	MOYENS DE PRÉVENTION HUMAIN	MAÎTRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Accueil périscolaire	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	2 - Risque de chute de hauteur	L'utilisation d'une chaise ou d'un escabeau est possible lorsque les agents souhaitent accrocher des dessins ou chercher du matériel stocké en hauteur. Ils peuvent chuter et se blesser.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Accueil périscolaire	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	4 - Risque lié aux effondrements et aux crutes d'objets	Faute de place et également pour limiter l'accès du matériel aux enfants, le matériel est stocké en hauteur. Les agents utilisent des chaises ou un escabeau pour accéder aux matériels le plus haut, lors de ces manipulations du matériel pourrait tomber sur les agents.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entretien des locaux	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	Les produits sont stockés dans un local à l'écart des enfants. Ils sont dans une armoire, sur des étagères ou à même le sol toutefois ils disposent rarement de rétention et les locaux ne sont pas ventilés.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entretien des locaux	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les agents assurent l'entretien des locaux et sanitaires quotidiennement. Les gestes répétitifs de nettoyage conduisent à des douleurs au niveau des membres supérieurs, à des tendinites ou des troubles musculo-squelettiques. Le personnel ayant été renouvelé, il n'est pas formé aux risques liés à l'activité.	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen
Entretien des locaux	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	La pulvérisation ou l'utilisation des produits peut être à l'origine de réaction d'irritation ou d'allergie.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entretien des locaux	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les agents manutentionnent les tables, chaises, bancs, étagères... Ils les portent, les tirent, se retournent tout en adoptant des postures contraignantes : rotation et flexion du tronc, à genoux... Les agents s'exposent à des blessures, au dos en particulier.	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen
Entretien des locaux	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Le mobilier est adapté à la taille des enfants ce qui génère des postures inconfortables pour l'agent et qui peut avoir des conséquences physiques sur le long terme.	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen
Entretien des locaux	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Le déplacement du nettoyeur vapeur, la vidange de l'aspirateur, la préparation des seaux de rinçage etc nécessitent de manutentionner des charges pouvant être lourdes (en particulier l'aspirateur à eau). Les agents s'exposent à un risque de blessures au niveau du dos (ou des membres inférieurs en cas de chute de la charge manutentionnée).	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE - ANIMATION PERISCOLAIRE

Nombre d'agents concernés : 4

MIS A JOUR LE: 17/05/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: Sandra BOEGLIEN

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Entretien des locaux	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	24 - Risque lié aux agents biologiques	La présence d'agents biologiques pathogènes expose les agents à des troubles de la santé mineurs : gastroentérite, infection due au staphylocoque doré, salmonellose...	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Aide au service et à la prise du repas	Aide au service et à la prise du repas	11 - Risque lié au bruit	Le niveau sonore produit par les enfants, les chaises ainsi que l'utilisation des couverts et verres peuvent avoir des effets sur la santé des agents : fatigue auditive, stress... Les animateurs présents font des raspeis à l'ordre pour maintenir le calme. Il existe un système d'échelle du comportement pour gérer l'attitude des enfants. Le personnel ayant été renouvelé, des bouchons moulés vont être commandés pour certains agents et des bouchons jetables sont à disposition pour le moment.	Plusieurs fois par semaine	Blessures définitives			Bouchons d'oreilles à disposition	0,5	Risque à prendre en considération
Aide au service et à la prise du repas	Aide au service et à la prise du repas	28 - Risque psychozoociaux	Certains enfants ont des pathologies qui nécessitent une surveillance particulière lors de la prise des repas, 1 enfant a un PAI, certains ont des allergies alimentaires. Les animateurs doivent s'assurer que les protocoles établis sont respectés.	1 fois par jour	Blessures légères		Possibilité de faire apparaître ces informations sur les listings de pointage		0,5	Risque faible
Aide au service et à la prise du repas	Aide au service et à la prise du repas	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les animateurs apportent les assiettes aux enfants, aident les enfants à se servir, ils peuvent se brûler.	1 fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Aide au service et à la prise du repas	Aide au service et à la prise du repas	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les animateurs aident les enfants à couper les aliments, ce qui les oblige à adopter des positions contraignantes (écorché en avant).	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen
Direction Périscolaire	Gestion administrative	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Le siège très ancien n'a pas d'accoudoirs réglables, ce qui empêche une bonne posture de l'agent. De plus, les roulettes sont cassées.	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque à prendre en considération
Direction Périscolaire	Gestion administrative	13 - Risque lié au travail sur écran	L'agent travaille sur double écran, les écrans sont ajustés mais ils n'ont pas la même luminosité. Ceci peut provoquer des douleurs aux épaules et aux cervicales.	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque à prendre en considération
Direction Périscolaire	Gestion administrative	14 - Risque lié à l'éclairage	La luminosité est différente sur les deux écrans, et les couleurs ne sont pas les mêmes	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque à prendre en considération
Direction Périscolaire	Gestion administrative	14 - Risque lié à l'éclairage	La direction du périscolaire est située dans l'ancienne caserne. Le lieu n'est pas très lumineux, la lumière artificielle est trop forte pour être tolérée en continue, une lampe de bureau sera nécessaire	Plusieurs fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Évaluation des risques professionnels

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
VERSION: 1.1
PAR: Sandra BOEGLÉN

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 4

SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE - ANIMATION PÉRISCOLAIRE

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPÉRATOIRE DESCRIPTION DES TÂCHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITÉ D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MATRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Direction Périscopolaire	Gestion administrative	12 - Risque lié à l'ambiance thermique	Au Périscopolaire, le chauffage tourne toujours à fond, la gestion se fait via un PC uniquement; par les services techniques. Lorsqu'il y a le soleil qui tape sur les vitres, la température monte rapidement dans les locaux, ne possédant pas de climatisation, il y a juste la possibilité d'ouvrir les fenêtres.	Plusieurs fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Direction Périscopolaire	Gestion administrative	1 - Risque de chute de plain-pied	L'agent fait des allers et retours dans les escaliers. Elle est exposée à un risque de chute. Pas de bandes anti-dérapantes, sol béton ciré	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes		l'escalier est équipé d'une rampe		0.5	Risque moyen

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE

Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:
CLUB ADOS

Nombre d'agents concernés : 1

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
VERSION: 1.0
PAR: Sandra BOEGLIN

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PREVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Mise en place et animation de projet pédagogique	Activité en intérieur et/ou extérieur	2 - Risque de chute de hauteur	Risques spécifiques à l'activité "Club Ados" L'agent se déplace dans différents lieux plus ou moins stables et qui génère un risque de chute. La terrasse est construite sur différents niveaux	1 fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Mise en place et animation de projet pédagogique	Activité en intérieur et/ou extérieur	17 - Risque lié au public et aux usagers	L'agent réalise différents projets avec les jeunes : sport, cuisine, bowling, etc. Les projets se font en groupe d'une dizaine de jeunes qui se réunissent régulièrement. Certains ados sont plus familiers que d'autres, risques d'agressions verbales.	1 fois par mois (très rarement)	Incident consécutif sur une personne		Règlement intérieur permettant canaliser les éventuels débordements		0.5	Risque faible
Mise en place et animation de projet pédagogique	Activité en intérieur et/ou extérieur	12 - Risque lié au bruit	Certaines animations peuvent rendre l'environnement de travail bruyant.	1 fois par semaine	Blessures lourdes		Règlement intérieur permettant canaliser les éventuels débordements		0.5	Risque faible
Mise en place et animation de projet pédagogique	Activité en intérieur et/ou extérieur	3 - Risque lié à la manutention manuelle / à l'activité physique	Selon les projets réalisés, il est nécessaire d'utiliser et de déplacer du matériel	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes	Possibilité de port de charges à plusieurs			0.5	Risque faible
Mise en place et animation de projet pédagogique	Activité en intérieur et/ou extérieur	30 - Risque lié aux machines / outils	L'agent utilise du petit outillage pour effectuer des réparations ou construire des éléments pour l'animation (perceuse, couteau, tournevis, etc.)	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes		Outils en bon état		0.5	Risque faible

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
 Reçu en préfecture le 13/04/2023
 Publié le
 ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE

Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 1

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
 VERSION: 1.0
 PAR: Sandra BOEGLIN

CLUB ADOS

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Mise en place et animation de projet pédagogique	Activité en intérieur et/ou extérieur	29 - Risques psychosociaux	L'agent doit gérer seul le groupe d'adolescents que ce soit dans le local ou lors des sorties extérieures. Cela peut générer du stress.	1 fois par semaine	Blessures lourdes	Travail en binôme possible en cas d'activité spécifique	Règlement intérieur permettant de canaliser les éventuels débordements		0.25	Risque faible
Mise en place et animation de projet pédagogique	Activité en intérieur et/ou extérieur	8 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	L'agent utilise de la peinture à l'eau ou d'autres produits pour réaliser certaines activités. Les produits représentent peu de danger.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Mise en place et animation de projet pédagogique	Activité en extérieur	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	L'agent organise des sorties occasionnelles ou spécifiques telles que : sorties VTT, sorties au gymnase, etc. Ils peuvent être amenés à circuler à proximité de routes.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives				1	Risque moyen
Mise en place et animation de projet pédagogique	Activité en extérieur	7 - Risque routier	L'agent organise des sorties occasionnelles ou spécifiques telles que : sorties bowling, laser game, etc. L'agent emprunte les transports en commun ou circule en voiture.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives		Véhicule contrôlé et Agent titulaire du permis de conduire en bon état		0.25	Risque faible
Mise en place et animation de projet pédagogique	Activité en extérieur	27 - Risque lié aux conditions climatiques	Les sorties se font en été ou en hiver, l'agent est donc soumis à des températures froides ou chaudes.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Mise en place et animation de projet pédagogique	Activité en extérieur	3 - Risque lié à la manutention manuelle / à l'activité physique	Certaines sorties ont pour thème l'activité physique : canoë, VTT. L'agent peut être victime d'une chute ou d'un faux mouvement.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Mise en place et animation de projet pédagogique	Activité en eau vive	27- Risque lié à la proximité de l'eau	Lors des sorties canoë, l'agent est en présence d'eau plus ou moins profonde et pourrait se noyer.	1 fois par mois (très rarement)	Décès		Port de gilet de sauvetage		0.5	Risque faible

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE - CLSH

Nombre d'agents concernés : 4

MIS À JOUR LE: 17/01/2023
VERSION: 1.1
PAR: SANDRA BOEGLIN

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPÉRATOIRE DESCRIPTION DES TÂCHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITÉ D'EXPOSITION	FREQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAÎTRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Toutes les activités	Toutes les activités	16 - Risque lié au public et aux usagers	Des difficultés peuvent apparaître avec des parents mécontents.	1 fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les activités	28 - Risque psychosociaux	La charge de travail est élevée. La vigilance est constante sur des amplitudes horaires plus importantes qu'en période scolaire, les plannings peuvent être modulés en dernière minute en cas de remplacement d'un collègue absent.	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque à prendre en considération
Toutes les activités	Toutes les activités	17 - Risque lié à l'organisation du travail	La charge de travail est élevée. La vigilance est constante sur des amplitudes horaires plus importantes qu'en période scolaire, les plannings peuvent être modulés en dernière minute en cas de remplacement d'un collègue absent.	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque à prendre en considération
Accueil CLSH	Toutes les activités	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Les agents se déplacent à pieds entre les différents lieux d'activités et le lieu d'accueil périscolaire, ils doivent traverser des routes	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives		Signalétique renforcée dans le secteur de l'école: chicanes, panneaux lumineux, passages piétons sur fond rouge	2 accompagnateurs par groupe	0.25	Risque faible
Accueil CLSH	Toutes les activités	1 - Risque de chute de plain-pied	Les agents se déplacent au sein de la structure, le sol peut être encombré par des jouets, des chaises ou du matériel pédagogique. Ils peuvent également se déplacer à l'extérieur des locaux pour des animations.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Accueil CLSH	Toutes les activités	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les contraintes posturales liées au travail avec les enfants, notamment le fait de s'accroupir ou de se pencher à la hauteur des enfants, exposent les agents à des blessures au niveau du dos (lombalgie). La station debout et prolongée avec fréquemment expose à des troubles circulatoires et veineux. De plus, les installations sont adaptées aux enfants et non aux adultes. Le personnel ayant été renouvelé, les agents actuels n'ont pas suivi de formation aux risques liés à l'activité physique	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen
Accueil CLSH	Toutes les activités	11 - Risque lié au bruit	Les rires, les cris ou les pleurs des enfants génèrent un environnement de travail bruyant pouvant être à l'origine d'une fatigue et à long terme de troubles de la santé. Le personnel ayant été renouvelé, des bouchons moulés vont être commandés et des bouchons jetables sont à disposition actuellement	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives			Bouchons d'oreilles à disposition	0.5	Risque faible

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
 Reçu en préfecture le 13/04/2023
 Publié le
 ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE

Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:
 Nombre d'agents concernés : 4
SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE - CLSH

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: SANDRA BOEGLIN

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITE D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITE PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Accueil CLSH	Toutes les activités	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les agents portent régulièrement des bacs de matériel, des jouets ou encore les enfants. Le personnel ayant été renouvelé, les agents actuels n'ont pas suivi de formation aux risques liés à l'activité physique par contre ils ont la possibilité de travailler en binômes pour les charges lourdes	1 fois par semaine	Blessures légères	possibilité de travail en binôme			0.5	Risque faible
Accueil CLSH	Toutes les activités	24 - Risque lié aux agents biologiques	Les agents sont en contact avec les enfants toute la journée, certains enfants peuvent être porteur de maladie (grippe, gastroentérite, etc.) et contaminés les agents. Il en est de même lors de l'accompagnement aux sanitaires.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Accueil CLSH	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	Les agents utilisent de la colle, de la peinture pour le bricolage. Ce type de produit est adapté à l'enfant et ne présente que très peu de risque.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Accueil CLSH	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	28 - Risque psychosociaux	Gestion et surveillance des enfants constantes, ce qui peut entraîner de la fatigue morale.	Plusieurs fois par jour (très fréquent)	Blessures légères				1	Risque moyen
Accueil CLSH	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	5 - Risque lié aux machines et outils	Durant la préparation des travaux pédagogiques, les agents utilisent des ciseaux, des ciseaux, des agrafeuses ... Lors de leur manipulation les agents s'exposent à un risque de blessures légères (coupures, plaques, éraflures...).	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Accueil CLSH	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Lors de la préparation des activités pédagogiques, les agents répètent plusieurs fois les mêmes gestes parfois contraignants (découpages, collage, coloriages, taille de crayons...). A long terme, des troubles musculo-squelettiques (TMS) peuvent apparaître au niveau du dos ou des membres supérieurs. Une grande table a été installée dans le bureau de la directrice afin d'avoir plus de place dans les préparations d'activités	1 fois par semaine	Blessures lourdes		Plan de travail à disposition		0.5	Risque faible
Accueil CLSH	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	2 - Risque de chute de hauteur	L'utilisation d'une chaise ou d'un escabeau est possible lorsque les agents souhaitent accrocher des dessins ou chercher du matériel stocké en hauteur. Ils peuvent chuter et se blesser.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Accueil CLSH	Préparation et encadrement des activités pédagogiques	4 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	Faute de place et également pour limiter l'accès du matériel aux enfants, le matériel est stocké en hauteur. Les agents utilisent des chaises ou un escabeau pour accéder aux matériels les plus haut, lors de ces manipulations du matériel pourraient tomber sur les agents.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible



Évaluation des risques professionnels

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: SANDRA BOEGLIN

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 4

SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE - CLSH

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPÉRATOIRE DESCRIPTION DES TÂCHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITÉ D'EXPOSITION	FREQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAÎTRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Entretien des locaux	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	Les produits sont stockés dans un local à l'écart des enfants, ils sont dans une armoire, sur des étagères ou à même le sol ; toutefois il dispose rarement de rétention et les locaux ne sont toujours ventilés	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entret en des locaux	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les agents assurent l'entretien des tables et chaises après le goûter ou les activités. Les postes répétitifs de nettoyage conduisent à des douleurs au niveau des membres supérieurs, à des tendinites ou des troubles musculo-squelettiques. Le personnel ayant été renouvelé, il n'est pas formé aux risques liés à l'activité. Le ménage quotidien des sols et sanitaires est confié à une société extérieure, seul le matériel pédagogique est nettoyé par le personnel durant les périodes de vacances	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entret en des locaux	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	La pulvérisation ou l'utilisation des produits peut être à l'origine de réaction d'irritation ou d'allergie.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entret en des locaux	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les agents réalisent l'entretien du matériel pédagogique tout en adoptant des postures contraignantes : rotation et flexion du tronc et répétitives ... ils s'exposent à des blessures, au dos en particulier.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Entret en des locaux	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Le mobilier est adapté à la taille des enfants ce qui génèrent des postures inconfortables pour l'agent et qui peuvent avoir des conséquences physiques sur le long terme.	1 fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque moyen
Entret en des locaux	Nettoyage et entretien des locaux / Agent de service	24 - Risque lié aux agents biologiques	La présence d'agents biologiques pathogènes expose les agents à des troubles de la santé mineurs : gastroentérites, infection due au staphylocoque doré, salmonellose...	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 4

SCOLAIRE / PÉRICOLAIRE - CLSH

MIS À JOUR LE: 17/04/2023
VERSION: 1.1
PAR: SANDRA BOEGLEN

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPÉRATOIRE DESCRIPTION DES TÂCHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITÉ D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAÎTRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Aide au service et à la prise du repas	Aide au service et à la prise du repas	11 - Risque lié au bruit	Le niveau sonore produit par les enfants, les chaises ainsi que l'utilisation de des couverts et verres peuvent avoir des effets sur la santé des agents : fatigue auditive, stress... Les animateurs présents font des rappels à l'ordre pour maintenir le calme. Ils existent un système d'échelle de comportement pour gérer l'attitude des enfants. Le personnel ayant été renouvelé, des bouchons moulés vont être commandés et des bouchons jetables sont à disposition actuellement	1 fois par semaine	Blessures définitives			Bouchons d'oreilles à disposition	0,5	Risque moyen
Aide au service et à la prise du repas	Aide au service et à la prise du repas	28 - Risque psychosociaux	Certains enfants ont des pathologies qui nécessitent une surveillance particulière lors de la prise des repas, à enfants à un PAI, certains ont des allergies alimentaires. Les animateurs doivent s'assurer que les protocoles établis sont respectés.	1 fois par jour	Blessures légères		Possibilité de faire apparaître ces informations sur les listings de pointage		0,5	Risque faible
Aide au service et à la prise du repas	Aide au service et à la prise du repas	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les animateurs apportent les assiettes aux enfants, les enfants à se servir, ils peuvent se brûler.	1 fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Aide au service et à la prise du repas	Aide au service et à la prise du repas	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les animateurs aident les enfants à couper les aliments, ce qui les oblige à adopter des positions contraignantes (dos penché en avant).	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Direction CLSH	Gestion administrative	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Le siège très ancien n'a pas d'accoudoirs réglables, ce qui empêche une bonne posture de l'agent. De plus, les roulettes sont cassées.	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque à prendre en considération
Direction CLSH	Gestion administrative	13 - Risque lié au travail sur écran	L'agent travaille sur double écran, les écrans sont ajustés mais ils n'ont pas la même luminosité. Ceci peut provoquer des douleurs aux épaules et aux cervicales.	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque à prendre en considération
Direction CLSH	Gestion administrative	14 - Risque lié à l'éclairage	La luminosité est différente sur les deux écrans, et les couleurs ne sont pas les mêmes	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes				1	Risque à prendre en considération

Évaluation des risques professionnels

MIS A JOUR LE: 17/01/2023
 VERSION: 1.1
 PAR: SANDRA BOEGLIN

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 4

SCOLAIRE / PÉRICOLAIRE - CLSH

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPÉRATOIRE DESCRIPTION DES TÂCHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITÉ D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MAITRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Direction CLSH	Gestion administrative	14 - Risque lié à l'éclairage	La direction du périscolaire est située dans l'ancienne caserne. Le lieu n'est pas très lumineux, la lumière artificielle est trop forte pour être tolérée en continu, une lampe de bureau sera nécessaire	Plusieurs fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Direction CLSH	Gestion administrative	12 - Risque lié à l'ambiance thermique	Au Périscolaire, le chauffage tourne toujours à fond, la gestion se fait via un PC uniquement par les services techniques. Lorsqu'il y a le soleil qui tape sur les vitres, la température monte rapidement dans les locaux, ne possédant pas de climatisation, il y a juste la possibilité d'ouvrir les fenêtres.	Plusieurs fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
Direction CLSH	Gestion administrative	1 - Risque de chute de plain-pied	L'agent fait des allers et retours dans les escaliers. Elle est exposée à un risque de chute. Pas de bandes anti-dérapantes, sol béton ciré	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes		l'escalier est équipé d'une rampe		0.5	Risque moyen
CLSH	Activité en extérieur	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Des sorties sont organisées tel que : la du malausy, maison de l'environnement, parc du Petit Prince, Dinosauro, etc. le transport des enfants se fait un bus. Sur place, ils peuvent être amenés à circuler à proximité de routes.	1 fois par mois (très rarement)	Décès				1	Risque à prendre en considération
CLSH	Activité en extérieur	28 - Risque psychosociaux	Lors des sorties en extérieurs, la surveillance des enfants est accrue et l'environnement n'est pas contrôlé. Cela peut générer une fatigue importante.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
CLSH	Activités sportives	28 - Risque psychosociaux	Les animateurs organisent des activités sportives ou des grands jeux avec les enfants. Lors de ces jeux, une attention sans interruption est nécessaire afin d'éviter tout risque de blessures.	1 fois par semaine	Blessures légères				1	Risque faible
CLSH	Activités sportives	1 - Risque de chute de plain-pied	Les animateurs organisent des activités sportives ou des grands jeux avec les enfants. Lors de ces jeux, ils peuvent chuter et se blesser.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
CLSH	Activités sportives	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Lors des activités physiques, l'agent doit adopter des postures contraignantes pour se mettre aux niveaux des enfants. Sur le long terme, cela peut générer des douleurs.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives				1	Risque moyen

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Évaluation des risques professionnels

MIS A JOUR LE: 11/04/2022
VERSION: 1.0
PAR: Sandrine SIMARD

Unité de travail:

Nombre d'agents concernés : 2

MÉDIATHÈQUE

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPÉRATEUR / DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITÉ D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	MOYENS DE PRÉVENTION ORGANISATIONNEL	MOYENS DE PRÉVENTION TECHNIQUE	MOYENS DE PRÉVENTION HUMAIN	MAÎTRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Toutes les activités	Toutes les activités	1 - Risque de chute de plain-pied	Les agents se déplacent dans les locaux. Les sols peuvent être glissants ou encombrés notamment dans les réserves.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les activités	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Les agents se déplacent dans le département pour assister à des réunions, se rendre à la médiathèque départementale, à la trésorerie, dans les écoles, etc.	1 fois par mois (très rarement)	Décès			Permis de conduire	0.5	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les activités	27 - Risque lié au travail isolé	Les agents travaillent dans la médiathèque en dehors des horaires d'ouverture au public, de même lorsque la médiathèque est ouverte au public, il arrive que l'agent se retrouve seul dans les locaux. En cas d'accident entraînant une impossibilité de bouger ou une inconscience, elles ne seront pas en capacité d'appeler les secours.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives		Téléphone à disposition		0.5	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les activités	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les agents manipulent des livres au quotidien. Plus occasionnellement ils portent des charges plus lourdes (cartons, bac de plusieurs livres). De plus le rangement se fait au fur et à mesure de la journée afin de les classer par ordre et thèmes. Ils doivent déplacer des meubles en fonction des activités réalisées (accueil de classes) et pousser des chariots qui leurs permettent de ranger et de manipuler une grosse quantité de livres	1 fois par semaine	Blessures définitives		Chariot à disposition	Formation aux bonnes pratiques au poste de travail	aux 0.25	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les activités	17 - Risque lié à l'organisation du travail	Les agents travaillent en présence et en absence de public. Un planning est mis en place pour répartir les horaires de travail entre les 2 agents.	1 fois par mois (très rarement)	Incident conséquence sur la personne				1	Risque faible
Toutes les activités	Toutes les activités	11 - Risque lié au bruit	L'ambiance sonore est faible même en présence de public.	1 fois par semaine	Incident conséquence sur la personne				1	Risque faible
Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	2 - Risque de chute de hauteur	Les agents utilisent parfois des manèges pour accéder au rayonnage les plus hauts (stockage)	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les agents manipulent des livres au quotidien. Plus occasionnellement ils portent des charges plus lourdes (cartons, bac de plusieurs livres). Les agents sont obligés de monter les livres à l'étage en passant par l'escalier (2 marches).	Plusieurs fois par semaine	Blessures lourdes		Chariot à disposition		0.5	Risque moyen
Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	14 - Risque lié à l'éclairage	L'éclairage des locaux est suffisant.	1 fois par mois (très rarement)	Incident conséquence sur la personne				1	Risque faible
Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les employés les plus basses imposent aux agents de se tenir en position accroupi ou dos courbé vers le bas.	1 fois par semaine	Blessures définitives			Formation aux bonnes pratiques au poste de travail	aux 0.5	Risque moyen

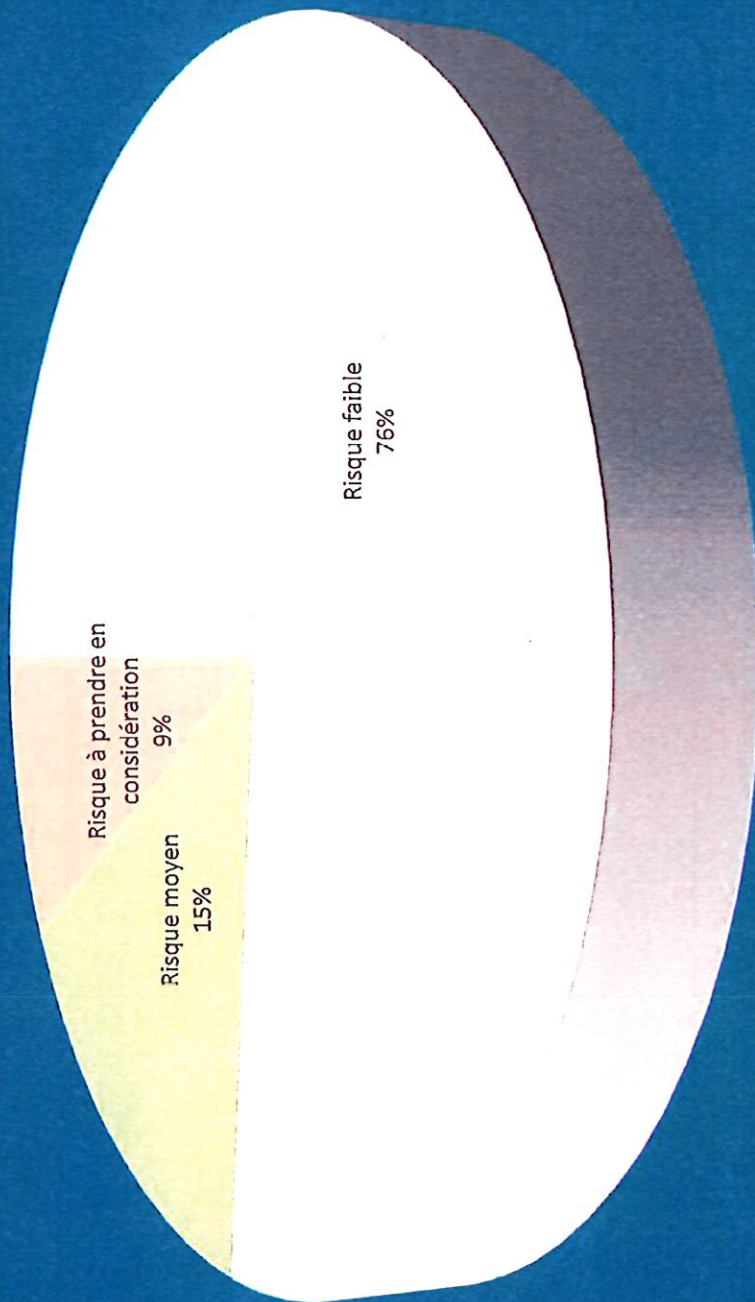
Évaluation des risques professionnels

Unité de travail:
 MÉDIATHÈQUE
 Nombre d'agents concernés : 2

MIS A JOUR LE: 11/04/2022
 VERSION: 1.0
 PAR: Sandrine SIMARD

ACTIVITE	DESCRIPTION DU MODE OPÉRATOIRE , DESCRIPTION DES TACHES	RISQUE POTENTIEL	MODALITÉ D'EXPOSITION	FRÉQUENCE D'EXPOSITION	GRAVITÉ PRÉVISIBLE	Moyens de prévention ORGANISATIONNEL	Moyens de prévention TECHNIQUE	Moyens de prévention HUMAIN	MATRISE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	5 - Risque lié aux machines et outils	Les agents doivent entretenir les livres : nettoyage, couvertures, etc. Ils utilisent des ciseaux, de la colle et d'autres outils. Ils peuvent se blesser.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	Les agents doivent entretenir les livres. Pour le nettoyage, elles utilisent des produits tels que l'alcool ou au vinaigre.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	Inventaire / Rangement / Changement de collections / Entretien des livres	4 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	Les étagères ne sont pas fixées au mur et/ou au sol, si la charge est mal répartie, elles pourraient tomber et blesser un agent ou le public.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures définitives		Matériel stable		0.5	Risque faible
Accueil de public	Aide du public	3 - Risque lié à la manutention manuelle	Les agents aident parfois les usagers à porter les livres jusqu'à leurs voitures, ils portent des charges plus lourdes.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures lourdes				1	Risque faible
Accueil de public	Accueil de public	24 - Risque lié aux agents biologiques	Le public se rendant dans la médiathèque peut être porteur de maladie et le transmettre en touchant les livres ou via l'air ambiant. Le matériel prêté peut également être porteur d'agents biologiques.	1 fois par mois (très rarement)	Blessures légères				1	Risque faible
Accueil de public	Accueil de public	16 - Risque lié au public et aux usagers	La médiathèque accueille du public de manière libre aux horaires d'ouverture ou dans des contextes plus spécifiques (accueil de classe, animations, etc.). Il n'y a jamais eu d'agression ou de personne mécontente.	1 fois par mois (très rarement)	Incident sans conséquence sur la personne				1	Risque faible
Gestion administrative	Gestion administrative	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les agents assurent la gestion administrative de la médiathèque : recherche, mise à jour des catalogues, espace prêt, commande, site internet afin de s'ouvrir aux communes extérieures. Les agents disposent d'une borne d'accueil équipée d'un scan. L'utilisation du scan génère des douleurs au poignet.	Plusieurs fois par semaine	Blessures définitives			Formation aux bonnes pratiques au poste de travail	aux 0.5	Risque prendre en considération
Gestion administrative	Gestion administrative	10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	Les agents assurent la gestion administrative de la médiathèque : recherche, mise à jour des catalogues, espace prêt, commande, site internet afin de s'ouvrir aux communes extérieures. Les agents disposent d'une borne d'accueil. Lors du prêt/retour de livres, les agents doivent effectuer des torsions du tronc pour alterner entre la pile de livre et l'écran.	Plusieurs fois par semaine	Blessures définitives			Formation aux bonnes pratiques au poste de travail	aux 0.5	Risque prendre en considération
Gestion administrative	Participation à des réunions/événements	6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	Les agents participent et/ou animent des événements en dehors des locaux, dans les écoles par exemple. Ils se déplacent à pied ou en voiture.	1 fois par mois (très rarement)	Décès		Véhicule en bon état		0.5	Risque faible

BILAN DES RISQUES



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

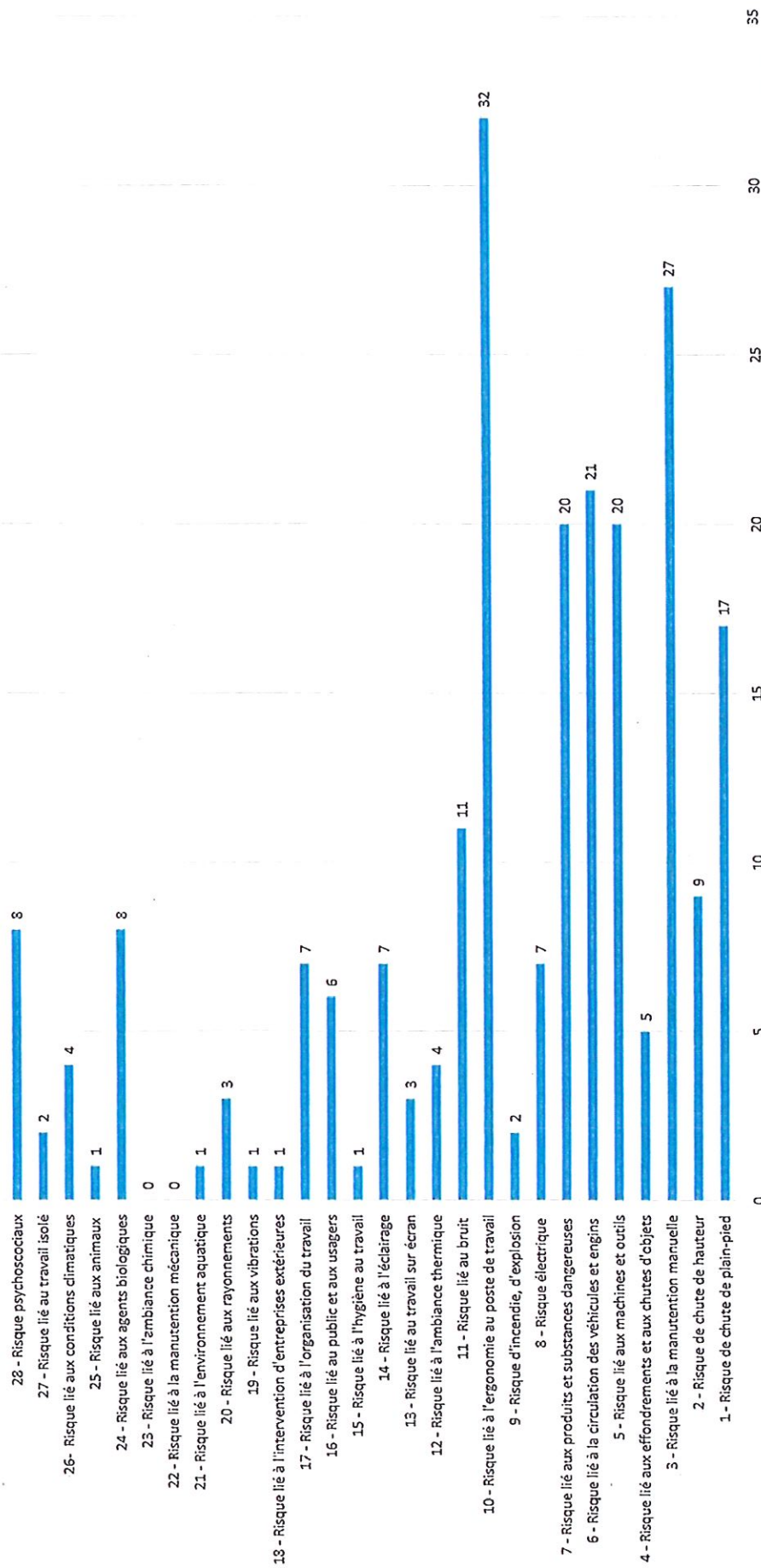
Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE

Répartition par type de risque



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Les risques les plus fréquents

1 - Risque de chute de plain-pied	17
2 - Risque de chute de hauteur	9
3 - Risque lié à la manutention manuelle	27
4 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	5
5 - Risque lié aux machines et outils	20
6 - Risque lié à la circulation des véhicules et engins	21
7 - Risque lié aux produits et substances dangereuses	20
8 - Risque électrique	7
9 - Risque d'incendie, d'explosion	2
10 - Risque lié à l'ergonomie au poste de travail	32
11 - Risque lié au bruit	11
12 - Risque lié à l'ambiance thermique	4
13 - Risque lié au travail sur écran	3
14 - Risque lié à l'éclairage	7
15 - Risque lié à l'hygiène au travail	1
16 - Risque lié au public et aux usagers	6
17 - Risque lié à l'organisation du travail	7
18 - Risque lié à l'intervention d'entreprises extérieures	1
19 - Risque lié aux vibrations	1
20 - Risque lié aux rayonnements	3
21 - Risque lié à l'environnement aquatique	1
22 - Risque lié à la manutention mécanique	0
23 - Risque lié à l'ambiance chimique	0
24 - Risque lié aux agents biologiques	8
25 - Risque lié aux animaux	1
26- Risque lié aux conditions climatiques	4
27 - Risque lié au travail isolé	2
28 - Risque psychosociaux	8

Bilan des risques

Risque faible	187
Risque moyen	37
Risque à prendre en considération	21
Risque important pour lequel des mesures doivent être engagées	0

Nombre de risques

245

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Propositions d'actions de prévention

Commune
de
Bourogne

2022

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Toutes les unités

Risque/Activité ou situation de travail	Mesures de prévention proposées
Politique de prévention	A partir de ce plan d'action, établir un programme annuel de prévention
Déplacements en voiture	Organiser les déplacements pour réduire au minimum l'usage des véhicules personnels Etablir des ordres de missions ponctuels ou annuels en cas d'utilisation d'un véhicule personnel ou de service Procéder à un contrôle de la validité des permis de conduire (annuellement) Imposer, via l'ordre de mission annuel, l'obligation d'informer la collectivité d'un retrait de permis de conduire (l'agent engage sa responsabilité personnelle en cas d'accident) Sensibiliser les agents au risque routier Vérifier la présence d'une trousse de secours dans les véhicules
Stockage / utilisation de produits chimiques	Respecter les consignes de stockage détaillées dans la fiche annexée au D.U.E.R.P Sensibiliser les agents sur les risques liés à l'utilisation des produits chimiques Eviter les transvasements de produit, le cas échéant identifier le nouveau récipient
Charge de travail / Fatigue mentale	Etudier la possibilité d'analyser les risques psychosociaux pour l'ensemble de la collectivité par une entité extérieure ayant un regard neutre
Intervention des entreprises extérieures	Etablir des plans de prévention, à chaque intervention ou annuellement selon le type d'intervention
Premiers secours	S'assurer que les trousse de secours sont présentes et que le contenu est suivi S'assurer que les sauveteurs secouristes sont à jour de formation et sont identifiés au sein de la collectivité
Risque électrique	S'assurer que les contrôles réglementaires sont réalisés et suivis Interdire aux agents d'intervenir sur un coffret électrique sans formation adéquate Former les agents au risque électrique (habilitation BS BE Manœuvre au minimum)
Santé au travail	S'assurer de la compatibilité des postes de travail des agents ayant des problèmes de santé via un service de médecine du travail

Unité de travail 1 Services Administratifs

Risque/Activité ou situation de travail	Mesures de prévention proposées
Travail sur écran	Informers les agents sur la bonne posture de travail à adopter devant un écran (affichage, note d'information...) Ré agencer les postes pour permettre aux agents d'avoir une bonne posture (voir fiche ci-jointe) Fournir le matériel nécessaire à l'adoption des bonnes postures : portes-documents, repose pieds, repose-poignets, écrans similaires, casque téléphonique, sièges, etc Revoir la configuration de la borne d'accueil (trop haute)
Risques psychosociaux / Organisation	Mise en place de binômes pour assurer la continuité des services essentiels en cas d'absence de l'agent titulaire du poste

Unité de travail 2 Services techniques

Risque/Activité ou situation de travail	Mesures de prévention proposées
Risque électrique	S'assurer que les travaux d'ordre électrique ne sont réalisés que par un agent formé S'assurer de la validité de la formation de l'agent S'assurer que le type d'habilitation de l'agent correspond aux travaux à réaliser S'assurer que les contrôles réglementaires annuels sont suivis Acheter une perceuse à percussion sur batterie afin d'éviter le risque d'électrocution lors de travaux sous la pluie
Activité physique / Ergonomie	Former les agents aux risques liés à l'activité physique (formation PRAP IBC)
Maintenance des installations	Consigner (coupe batterie) systématiquement les installations lors des interventions humaines
Stockage / utilisation de produits chimiques	Respecter les consignes de stockage détaillées dans la fiche annexée au D.U.E.R.P Sensibiliser les agents sur les risques liés à l'utilisation des produits chimiques Eviter les transvasements de produit, le cas échéant identifier le nouveau récipient

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Unité de travail 2 Services techniques

Risque/Activité ou situation de travail	Mesures de prévention proposées
Utilisation des machines-outils	S'assurer du bon état des équipements avant chaque utilisation Faire contrôler les équipements soumis à des vérifications périodiques obligatoires (compresseurs)
Rayonnement / Atmosphère dangereuse	Mettre en place un rideau de protection autour de l'agent lors des activités de soudure pour protéger les agents à proximité des rayonnements
Interventions à proximité de la voirie	Sensibiliser les agents au risque routier Former les agents aux règles de balisage des chantiers fixes et mobiles Fournir des panneaux K10 pour la circulation alternée
Déneigement	S'assurer que les agents sont à jour pour la formation à la conduite d'un engin de service hivernal et qu'il dispose d'une autorisation de conduite
Conduite d'engins	Procéder à un contrôle de la validité des permis de conduire (annuellement) Imposer, via l'ordre de mission annuel, l'obligation d'informer la collectivité d'un retrait de permis de conduire (l'agent engage sa responsabilité personnelle en cas d'accident) Faire réparer la ceinture du camion servant au déneigement
Chute de hauteur	Abaisser la haie à proximité du monument à une hauteur ne nécessitant pas de moyen d'accès en hauteur
Travail sur écran	Informers les agents sur la bonne posture de travail à adopter devant un écran (affichage, note d'information...) Ré agencer les postes pour permettre aux agents d'avoir une bonne posture (voir fiche ci-jointe) Fournir le matériel nécessaire à l'adoption des bonnes postures : station d'accueil, portes-documents, repose pieds, etc.
Travail en milieu bruyant	Acheter des bouchons moulés pour les agents le souhaitant

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE



Unité de travail 4 Periscolaire / CLSH

Risque/Activité ou situation de travail	Mesures de prévention proposées
Stockage d'objets	Revoir les différents rangements afin de stocker les produits/matériels régulièrement utilisés au rez de chaussée et ceux utilisés moins fréquemment à l'étage
Travail sur écran	Informar les agents sur la bonne posture de travail à adopter devant un écran (affichage, note d'information...) Fournir un porte document Ré agencer les postes pour permettre aux agents d'avoir une bonne posture, prévoir un nouveau siège de bureau et un repose-pieds (voir fiche ci-jointe)
Bruit	Proposer des bouchons d'oreilles moulés avec filtres adaptés aux métiers des agents
Organisation du travail	Privilégier les contrats à l'année
Ambiance thermique	Mettre des films anti-uv sur les vitres afin de réduire la montée en température des locaux
Stockage / utilisation de produits chimiques	Respecter les consignes de stockage détaillées dans la fiche annexée au D.U.E.R.P Sensibiliser les agents sur les risques liés à l'utilisation des produits chimiques Eviter les transvasements de produit, le cas échéant identifier le nouveau récipient S'assurer que les agents portant les équipements de protection individuelle
Activité physique / Ergonomie	Former les agents aux risques liés à l'activité physique (formation PRAP) Prévoir d'intégrer des outils de travail ergonomiques lors du remplacement/achat de matériel
Déplacement avec les enfants en bordure de voirie	Porter des chasubles pour les animateurs et éventuellement les enfants selon le degré d'exposition

Unité de travail 5 Médiathèque

Risque/Activité ou situation de travail	Mesures de prévention proposées
Activité physique / Ergonomie	Former les agents aux risques liés à l'activité physique (formation PRAP) Prévoir d'intégrer des outils de travail ergonomiques lors du remplacement/achat de matériel (scanner)
Travail sur écran	Informar les agents sur la bonne posture de travail à adopter devant un écran (affichage, note d'information...) Ré agencer les postes pour permettre aux agents d'avoir une bonne posture (voir fiche ci-jointe)
Chute de hauteur	Stocker les matériels les plus légers en hauteur et les plus lourds en bas Interdire l'utilisation de chaise pour accéder en hauteur

Unité de travail 5 Club Ados

Risque/Activité ou situation de travail	Mesures de prévention proposées
Activité physique / Ergonomie	Former les agents aux risques liés à l'activité physique (formation PRAP)
Travail sur écran	Informers les agents sur la bonne posture de travail à adopter devant un écran (affichage, note d'information...) Ré agencer les postes pour permettre aux agents d'avoir une bonne posture (voir fiche ci-jointe)
Chute de hauteur	Stocker les matériels les plus légers en hauteur et les plus lourds en bas
Bruit	Proposer des bouchons d'oreilles moulés avec filtres adaptés aux métiers des agents
Déplacement avec les enfants en bordure de voirie	Porter des chasubles pour les animateurs et éventuellement les enfants selon le degré d'exposition
Stockage / utilisation de produits chimiques	Respecter les consignes de stockage détaillées dans la fiche annexée au D.U.E.R.P Sensibiliser les agents sur les risques liés à l'utilisation des produits chimiques Eviter les transvasements de produit, le cas échéant identifier le nouveau récipient S'assurer que les agents portant les équipements de protection individuelle

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-17_2023-DE





Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 15
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 18
Objet : Délibération
ponctuelle portant
création d'emplois non
permanents pour faire
face à des besoins liés à
un accroissement
saisonnier d'activité

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.

Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-18_2023-DE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et bâtiments communaux durant la période estivale et assurer le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3-11 ans durant les vacances scolaires ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, le 1^{er} pour le Pôle Culture Enfance Jeunesse, au mois de juillet 2023, sur le grade d'adjoint d'animation et le 2nd, pour les services techniques, en juillet et août 2023, sur le grade d'adjoint technique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à durée déterminée avec les agents recrutés pour les périodes concernées, sur la base d'une rémunération calculée par référence à l'indice brut 384 du grade de recrutement ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

Le Maire,
Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 090-219000171-20230411-18_2023-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 15
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 19
Objet : Actualisation de la
délibération relative au
remboursement des frais
occasionnés par les
déplacements
temporaires des agents
communaux

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.

Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Monsieur le Maire expose que la délibération n° 23 du 14 mai 2019 relative au remboursement des frais de déplacement du personnel n'étant plus à jour, il y a lieu de la modifier en remplacement des précédentes dispositions.

Vu :



- Le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels territoriaux,
- Le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais de

déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

• L'Arrêté en vigueur fixant les taux des indemnités kilométriques ;

Le Maire rappelle que les frais engagés par les personnels territoriaux lors de déplacements nécessités par l'exercice de leurs fonctions, font l'objet de remboursements.

Les frais occasionnés par les déplacements sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué. Les frais de déplacement sont dus dès lors qu'ils sont engagés conformément aux dispositions des décrets applicables et dès lors que le remboursement est autorisé.

Le remboursement des frais peut concerner des agents en mission, assurant un intérim ou en stage.

Est considéré comme agent en mission, l'agent en service qui, muni d'un ordre de mission pour une durée totale ne pouvant excéder douze mois, se déplace pour l'exécution du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale.

L'ordre de mission est l'acte par lequel la collectivité autorise l'agent à effectuer un déplacement, pendant son service. Cette autorisation permet à l'agent de bénéficier du remboursement des coûts générés par le déplacement.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les points suivants :

- la définition de la notion de commune,
- les déplacements pour les besoins de service pris en charge,
- la nature des frais pris en charge,
- les pièces justificatives à fournir.

1) la notion de Commune

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-19_2023-DE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Les déplacements effectués par les agents à l'intérieur du territoire de la commune de résidence administrative ne peuvent pas donner lieu à versement d'une indemnité.

2) les déplacements pour les besoins de service pris en charge

Tout déplacement hors de la résidence administrative, quel qu'en soit le motif, doit être préalablement et expressément autorisé.

Seuls seront pris en charge les frais occasionnés par un déplacement dûment autorisé par un ordre de mission.

On entend par déplacement professionnel :

- un rendez-vous ou réunion de travail,
- un congrès, une conférence, une journée d'information,
- une journée de formation,
- la présentation à un concours ou examen professionnel,
- un trajet pour les besoins de services.

3) la nature des frais pris en charge

• Frais de transport

Les frais de transport susceptibles d'être pris en charge correspondent aux frais engagés pour se déplacer de sa résidence administrative à la résidence où s'effectue le déplacement. Ils seront remboursés sur justificatifs dans la limite des taux fixés par la réglementation en vigueur. Il peut s'agir de :

- Frais de transport en commun (bus, train, ...)
- Indemnités kilométriques lorsqu'il y a utilisation du véhicule personnel
- Frais annexes (parking, péage,...)

• Frais de repas et d'hébergement

Lorsque le déplacement le justifie, des frais de repas et/ou hébergement peuvent être pris en charge. Ils seront remboursés sur justificatifs dans la limite des taux fixés par la réglementation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-19_2023-DE

Récapitulatif des cas d'ouverture possibles :

Cas d'ouverture	Type d'indemnités		
	Frais de transport	Frais de repas	Frais d'hébergement
Trajets professionnels faisant l'objet d'un ordre de mission	oui	oui	non
Journées de formation	oui	oui	oui
Préparation concours ou examen professionnel	oui	non	non
Participation à un concours ou examen professionnel	oui	non	non


Lors des journées de formation organisées par le CNFPT, une partie des frais sera indemnisée directement par leurs services. Un remboursement complémentaire de la part de la Collectivité, dans la limite des taux en vigueur fixés par l'arrêté, pourra avoir lieu après transmission du détail du/des virement(s) reçu(s) sur le compte bancaire des agents.

Les frais de transport peuvent être remboursés dans la limite d'une seule opération (de concours ou d'examen) par année civile, soit deux allers-retours si l'agent participe aux épreuves d'admissibilité et d'admission.

Lorsque les épreuves d'admission et d'admissibilité d'un concours se déroulent sur deux années, le concours constitue une opération rattachée à la première année.

4) les justificatifs et les pièces à fournir pour bénéficier d'un remboursement de frais de déplacement.

Dans tous les cas listés, l'agent doit avancer les frais et ceux-ci seront remboursés par la collectivité ultérieurement, au vu de l'ordre de mission ou de l'attestation de formation et des pièces justificatives présentées (billet de train, ticket de métro, frais de parking, ticket de péage, copie de la carte grise du véhicule mentionné sur l'ordre de mission, facture de repas/d'hôtel...).

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-19_2023-DE

Faute de pouvoir justifier de l'effectivité de la dépense, l'agent ne pourra pas demander le remboursement de ses frais.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :


- **D'approuver les nouvelles dispositions liées au remboursement de frais occasionnés par les déplacements professionnels des agents communaux, qui sont d'application immédiate ;**
- **De dire que ces dispositions annulent et remplacent celles de la délibération N° 23 du 14 mai 2019.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

**Le Maire,
Baptiste GUARDIA**



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-19_2023-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 15
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 20
Objet : Arrêt du dispositif
de mise à disposition des
jardins familiaux

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.

Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-20_2023-DE

Monsieur le Maire expose que, par la délibération N° 22 du 27 mars 2009, la commune de Bourogne a décidé la création de jardins familiaux, comportant 6 parcelles, de 50 à 100 m² environ, situées à l'arrière du presbytère de Bourogne.

Cette mise à disposition implique le respect d'un règlement intérieur communal et donne lieu à la conclusion d'une convention annuelle tacitement renouvelable.

Compte tenu du projet de réhabilitation du presbytère en lien avec Territoire Habitat, il est nécessaire de mettre fin dès à présent au dispositif des jardins

familiaux et de résilier les conventions en cours avec les occupants.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De cesser la mise à disposition de jardins auprès des familles et de résilier les conventions en cours avec les occupants.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

**Le Maire,
Baptiste GUARDIA**



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-20_2023-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : **19**
présents : **12**
Votants : **15**
Absents : **7**
Exclus : **00**

**Date de
convocation :**
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 21
Objet : Dénomination de
l'accueil de loisirs pour
les adolescents (11-17
ans)

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.


Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-21_2023-DE

Monsieur le Maire expose que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), «règle par ses délibérations les affaires de la commune».

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour adolescents a ouvert ses portes le 12 octobre 2022, avec pour objectif d'impliquer les jeunes dans l'élaboration de ses règles d'organisation et de fonctionnement, et notamment dans le choix du nom et du logo.

La définition de ceux-ci a donc fait l'objet d'une concertation auprès des jeunes qui ont émis la proposition de dénomination : « Le Studio », associé à un logo.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'acter cette dénomination issue du choix des adolescents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De dénommer l'accueil pour adolescents « Le Studio », associé au logo présenté.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

**Le Maire,
Baptiste GUARDIA**



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp.



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-219000171-20230411-21_2023-DE





Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 15
Absents : 7
Exclus : 00

**Date de
convocation :**
4 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Délibération n° 22
Objet : Dénomination de
l'accueil de loisirs pour
les enfants (3-10 ans)

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 11 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY ; Mrs François BAUDIN, Sébastien REINICHE.

Absentes : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT.

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Laurence LAHEURTE Joëlle MALNATI	Geneviève SANGLARD Robert CORTI Odile ZARAGOZA-MEYER

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Monsieur le Maire expose que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

L'accueil périscolaire et extrascolaire de Bourogne accueillant les enfants de 3 à 11 ans, en fonction depuis 2005, ne disposait pas de nom.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-22_2023-DE

A l'issue d'une consultation des habitants et des familles, le choix s'est majoritairement porté sur le nom : « Saute-Mouton ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour, 1 voix contre :


- **De dénommer l'accueil de loisirs pour enfants « Saute-Mouton ».**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 avril 2023

Le Maire,
Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 090-219000171-20230411-22_2023-DE